



Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 décembre 2011



Le présent document constitue le rapport financier annuel prévu par l'article L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier.

Il a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et mis en ligne sur le site Internet d'Afone le 27 avril 2012.

SOMMAIRE

I – DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE _____	3
II – COMPTES CONSOLIDES 2011 _____	4
III – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES _____	8
IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES _____	38
V – COMPTES SOCIAUX 2011 _____	41
VI – ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX _____	45
VII – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX _____	61
VIII – RAPPORT DE GESTION 2011 _____	67
IX – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION RELATIF A LA GOUVERNANCE ET AU CONTRÔLE INTERNE _____	82
X – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION _____	93
XI – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES _____	96
XII – DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS _____	97
XIII – DOCUMENT D’INFORMATION ANNUEL _____	99

I – DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

I.1 – Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement

Le Président Directeur Général

Monsieur Philip FOURNIER

I.2 – Déclaration de la Personne Responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 67 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 27 avril 2012

Philip FOURNIER

II – COMPTES CONSOLIDES 2011

II.1 – Etat de la situation financière consolidé du Groupe Afone au 31 décembre 2011

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Ecarts d'acquisition	2.3.1 / 4.1	14 922	15 741
Immobilisations incorporelles	2.3.2 / 4.2	5 303	4 442
Immobilisations corporelles	2.3.3 / 4.3	12 760	13 874
Titres de participation	4.4		76
Titres mis en équivalence			
Part non courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.5	3 302	2 886
Autres actifs financiers non courants	2.3.5 / 4.6	538	645
Actifs d'impôts différés	2.3.7 / 4.26	1 807	873
Actifs non courants		38 633	38 536
Stocks	2.3.8 / 4.7	2 675	2 242
Créances clients et autres débiteurs	2.3.9 / 4.8	30 077	33 139
Part courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.5	1 975	2 236
Créances d'impôts courants		13	286
Autres actifs courants	2.3.10 / 4.9	845	929
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.11/4.10	17 404	18 147
Actif courant		52 989	56 980
Actifs détenus en vue de la vente			
Total actif		91 621	95 516

PASSIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	2.3.12 / 4.11		
Capital social		624	624
Réserves liées au capital et consolidées		33 756	35 425
Résultat part du groupe		4 945	3 601
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		171	12
Total des capitaux propres		39 496	39 662
Emprunts à long terme	2.3.13/4.13	2 840	1 615
Passifs d'impôts différés	2.3.7/		
Provision à long terme	2.3.14/4.12	2 002	2 900
Autres passifs non courants	2.3.15 /4.14	2 261	2 094
Passifs non courants		7 103	6 609
Fournisseurs et autres créditeurs	4.15	34 147	36 675
Autres dettes courantes	4.16	7 280	7 292
Emprunts à court terme		310	2 382
Part courante des emprunts à long terme	2.3.13/4.13	1 784	1 689
Impôts exigibles		1 293	
Provision à court terme	4.12	210	1 208
Passifs courants		45 023	49 246
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés			
Total Passif		91 621	95 516

II.2 – Etat du résultat consolidé (en K€)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	4.17	84 594	71 683
Achats consommés	4.18	-43 649	-37 484
Charges de personnel	4.20	-14 624	-14 903
Charges externes	4.19	-14 141	-11 878
Impôts et taxes		-1 853	-1 580
Dotations aux amortissements		-3 405	-3 490
Dotations aux provisions	4.21	-514	229
Autres produits et charges d'exploitation	4.22	244	1 770
Résultat opérationnel courant		6 651	4 347
Autres produits et charges opérationnels	4.23		-1 376
Résultat opérationnel		6 651	2 971
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		9	82
Coût de l'endettement financier brut	4.24	-172	-81
Coût de l'endettement financier net	4.24	-163	1
Autres charges financières	4.25	-1 304	-1 013
Autres produits financiers	4.25	1 508	2 867
Charge d'impôt	4.26	-1 763	-1 242
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.27		17
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		4 929	3 601
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		4 929	3 601
. attribuables aux actionnaires d'AFONE		4 945	3 601
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		-16	0
Résultat par action		0,793 €	0,577 €
Résultat dilué par action		0,793 €	0,577 €

II.3 – Résultat global (en K€)

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	4 929	3 601
Opérations sur titres auto-détenus		
Ecart de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Résultat GLOBAL	4 929	3 601

II.4 – Etat des flux de trésorerie consolidés (en K€)

	notes	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	4.28.1	9 122	8 325
- Impôts versé (B)		-151	-307
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C)	4.28.2	59	-1 909
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)		9 030	6 110
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.28.3	-3 016	-2 304
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		19	6
+/- Incidence des variations de périmètre	4.28.4	-164	625
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.28.5	-638	460
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			0
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-3 798	-1 213
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		150	
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		-1 006	-30
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		3 453	2 552
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-2 098	-2 491
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-158	-44
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-4 261	-1 989
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-3 919	-2 001
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		1 312	2 896
T ouverture	4.28.6	15 781	12 886
T Cloture	4.28.6	17 094	15 781

II.5 – Etat de variation des capitaux propres consolidés (en K€)

	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres 31 décembre 2009	623	37 628	-173		38 079	13	38 093
Opérations sur capital					-		-
Opérations sur titres auto-détenus			- 39		- 89		- 89
Dividendes		- 1 995			-1 995		- 1 995
Résultat global pour la période		3 601			3 601		3 601
Autres variations							
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres 31 décembre 2010	623	39 235	-212		39 649	12	39 662
Opérations sur capital					-	150	150
Opérations sur titres auto-détenus			- 1 009		-1 009		- 1 009
Dividendes		-4 260			-4 260		- 4 260
Résultat global pour la période		4 945			4 945	- 16	4 929
Autres variations						24	24
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres 31 décembre 2011	623	39 920	- 1 221		39 324	171	39 496

III – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés concernent la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 23 mars 2012.

Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 1^{er} juin 2012.

1. Introduction

Le Groupe AFONE applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations qui ont été adoptées dans l'Union Européenne et qui sont applicables pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2010. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Pour les exercices ouverts le 1er janvier 2011 de nouvelles normes ou amendements de normes sont d'application obligatoire :

- IAS 24 révisée : information relative aux parties liées
- IFRIC 19 Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres
- Amendement IFRIC 14 : Paiement d'avance d'exigences de financement minimal
- Amélioration aux IFRS Mai 2010 :
 - Amendement IFRS 3 : Regroupement d'entreprises
 - Amendement IFRS 7 : Instruments financiers – information à fournir
 - Amendement IAS 1 : Présentation des états financiers
 - Amendement IFRIC 13 : Programme de fidélisation de la clientèle
 - Amendement IAS 34 : Information financière intermédiaire

Ces normes, amendements et interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non entrées en vigueur pour l'exercice considéré, ou celles adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne :

- les provisions,
- les dépréciations,
- les impôts différés,
- les durées d'utilité des immobilisations

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur opérationnel		Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
TELECOM	AFONE SA (société mère du Groupe) 11, place François Mitterrand 49 055 ANGERS France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE FINANCEMENT	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONECALL	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	CARTE & SERVICES	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	Entité ad hoc : 2R MUSIC	I.G.	100 %	0 %
TELECOM	SEXTANT	I.G.	75 %	75 %
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SERVICES	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	META-LFONE	I.P.	50 %	50 %
TELECOM	PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE PAIEMENT	I.G.	90 %	90 %
TELECOM	BRETAZONE	I.P.	50 %	50 %

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. META-LFONE et BRETAZONE, co-entreprises détenues à 50/50 par AFONE est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Variation de périmètre

Les changements de périmètre intervenu en 2011 sont les suivants :

- Afone a conclu un accord de partenariat avec le Télégramme de Brest qui vise à développer progressivement une offre de téléphonie mobile dans le cadre d'une licence de marque « Le Télégramme Mobile ». Cet accord se concrétise par la création d'une joint-venture détenue à 50/50 par les deux entreprises.
- Le groupe a constitué une société dénommée « Afone Paiement » en vue de développer son activité d'acquisition et compensation des paiements par cartes bancaires.
- La société SEXTANT filiale d'Afone est consolidée pour la première fois en 2011. Cette société contribue au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 1,0 millions d'euros.

Le 3 décembre 2010, le groupe Afone a fait l'acquisition de 100% des titres de Primus Télécommunications France. Cette société contribue à hauteur de 12,2 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2011 contre 1,2 millions l'exercice précédent qui n'intégrait qu'un mois d'activité.

Entité ad hoc

L'application des dispositions prévues par l'article L. 233-16 du Code de commerce et de l'interprétation SIC12 conduit à considérer la SARL 2R MUSIC comme une entité ad hoc contrôlée par le Groupe.

Les principales caractéristiques de la société sont les suivantes au 31 décembre 2011 :

Capitaux Propres :	9 K€,
Endettement :	0 K€,
Résultat :	-3 K€,
Chiffre d'affaires :	194 K€.

2.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de la société AFONE SA est le 31 décembre de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 décembre.

2.3. Notes sur les méthodes comptables

2.3.1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- Les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3 et ont été repris pour leur valeur d'origine sous déduction des amortissements comptabilisés au 31 décembre 2003.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais le Groupe AFONE a affecté les écarts d'acquisition existants aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Ces UGT font l'objet annuellement d'un test de dépréciation de valeur dans les conditions précisées au paragraphe 2.3.6.

2.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les brevets et licences, les contrats de maintenance et de télésurveillance et d'autres actifs incorporels acquis dont la durée d'utilité est finie ou indéfinie dès lors qu'ils respectent les critères définis par la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles incluent également les logiciels et systèmes d'exploitation développés en interne et destinés au fonctionnement du matériel de télécommunication proposé par le Groupe. Ces actifs constituent une immobilisation incorporelle dès lors qu'ils ont un caractère identifiable et qu'ils peuvent générer des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est finie, et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique ou s'il existe un indice potentiel de perte de valeur.

a) Contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom (bases d'abonnés) acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom résultent des actifs identifiés lors de l'acquisition des différentes filiales.

Leur juste valeur à l'acquisition est déterminée en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus attendus.

Les contrats de maintenance sont amortis sur leur durée contractuelle restant à la date d'acquisition.

Les autres contrats sont amortis linéairement sur leur durée de vie résiduelle estimée, soit 12 ans pour les contrats de télésurveillance et 5 ans pour les contrats télécoms.

Les contrats de maintenance acquis dans le cadre du rapprochement de Carte & Services, sont complètement amortis.

b) Autres actifs incorporels acquis

Actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie : ces actifs résultent de l'acquisition des activités ADG, BIP, Odyssee des Enfants. Ces activités fédératives sont affectées à des numéros de téléphone auxquels se connectent les utilisateurs du service.

Actifs incorporels à durée d'utilité finie : l'activité PBX est directement rattachée à l'exploitation d'un portefeuille contractuel de numéros de téléphone dont la volatilité a amené le Groupe AFONE à considérer que ces contrats acquis s'éteignaient de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de flux de trésorerie nettement identifiés ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites au paragraphe 2.3.6 au niveau de l'UGT AFONE.

c) Frais de développement

Conformément aux principes IFRS, les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères définis par l'IAS 38 à savoir :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Les subventions directement rattachables aux frais de développement activées (tel que les crédits d'impôt recherche) sont inscrites en soustraction des actifs concernés.

d) Instanciation MVNO

Dans le cadre du développement de son offre MVNO (Mobile Virtual Network Operator), le groupe AFONE a acquitté à SFR une participation aux investissements réalisés en contrepartie d'un droit d'entrée sur le réseau. Ce droit est amorti sur la durée du contrat.

2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité des immobilisations corporelles correspondantes et selon le mode linéaire :

Désignation	Durée
- Matériel et outillage	2 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Alarmes mises à disposition	4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

COMPLETEL a consenti à AFONE le bénéfice d'un IRU (Irrevocable Right of Use ou en français Droit d'Utilisation Irrévocable) portant sur un réseau et des services de télécommunication. Cet IRU est inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans à compter de la date de livraison des tranches successives.

2.3.4. Créances liées aux financements

Contrats de location interne

Les activités monétique et Télécom du Groupe AFONE l'amènent, par l'intermédiaire de la société AFONE FINANCEMENT, à louer des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des box à ses clients.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués, s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes. Les montants des loyers à percevoir sont, en conséquence, comptabilisés comme des créances financières.

Les créances financières retraitées correspondent à la valeur actualisée des loyers à percevoir au titre des contrats de location de matériels conclus avec les clients du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée afin de tenir compte du risque de défaillance des clients. Cette dépréciation est déterminée selon une approche statistique sur la base du taux moyen d'impayés constatés par le passé.

2.3.5. Autres actifs financiers

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable de l'actif à la date d'arrêt des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

2.3.6. Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, celle-ci étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net des coûts de cession.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations. Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. Le test de dépréciation est effectué à l'échelon de cette unité.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow) ou la méthode des comparables. En application de la norme IAS 36, le taux d'actualisation utilisé est un taux reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux futurs de trésorerie n'ont pas été déjà ajustées. En considération des secteurs d'activité du Groupe, un taux d'actualisation de 9 % a été retenu au 31 décembre 2011, soit un taux identique à celui de l'exercice passé. Le facteur de croissance retenu par le Groupe s'établit à 0,5%.

2.3.7. Impôts différés et décalages temporaires d'impôts

Le groupe AFONE constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires dans la mesure où les éléments prévisionnels ne rendent pas improbables leur imputation sur les bénéfices futurs.

Le groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Le groupe AFONE a mis en place une intégration fiscale.

Les sociétés concernées sont : Afone, Carte et Services, Afone Sécurité, Afone Services, Afone Financement, Afone Call et Primus Télécommunications France.

2.3.8. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

Les dépréciations relatives aux pièces en stocks destinées au service après-vente sont évaluées en fonction de l'obsolescence des produits et de leur délai de rotation.

2.3.9. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées et sont calculées en fonction des retards constatés sur les échéances.

2.3.10. Autres créances courantes

Les autres créances courantes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non recouvrement.

2.3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont très liquides et sont aisément convertibles en un montant de trésorerie, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Il s'agit de valeurs mobilières de placement et fonds communs de placement dont le risque de changement de valeur est négligeable.

2.3.12. Capitaux propres consolidés

Les actions AFONE détenues par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres. Lors de leur cession, le résultat dégagé, net de l'effet de l'impôt, est comptabilisé en capitaux propres.

2.3.13. Emprunts long terme

S'agissant d'emprunts souscrits aux conditions de marché, aucun retraitement lié au référentiel IFRS n'est opéré sur ce poste.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.3.14. Provisions

Les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont dites à long terme dès lors que leur échéance probable est supérieure à un an.

Les provisions à long terme incluent également les engagements liés aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses définies pour chacune des entités en fonction des données qui leur sont propres (turnover, taux d'actualisation, âge de départ à la retraite et âge de début de carrière).

2.3.15. Autres passifs non courants

Il s'agit essentiellement des dépôts de garantie versés par les clients lors de la souscription de contrats liés aux activités de télésurveillance, de monétique ou de téléphonie.

2.3.16. Présentation des états financiers

Le résultat opérationnel inclut les produits et les charges récurrents ainsi que les opérations ponctuelles et inhabituelles, comme défini par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité en date du 27 octobre 2004. Il comprend notamment :

- Les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels,
- Les coûts de restructuration,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

2.3.17. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité Télécom représente :

- les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.
- la revente de minutes « en gros » réalisée auprès de sociétés distributrices de minutes « au détail » corrigée, le cas échéant, des ventes inter sociétés.
- la vente de minutes « au détail » pour la quote-part qui revient au groupe.
- les ventes de matériels accessoires à la téléphonie (Afone commerce et TPE).
- les prestations de maintenance de matériels (Afone commerce et TPE).

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « constitution de parcs » représente :

- les prestations de télésurveillance.
- les locations d'alarmes.

D'une manière générale, les systèmes de surveillance et prestations de télésurveillance ainsi que les systèmes de paiement et prestations de maintenance sont facturés à l'initiation du contrat. Le paiement est échelonné mensuellement. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance qui sont repris tout au long de la vie du contrat.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, les contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués (Afone commerce et TPE), s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatées en charges commerciales.

3. Informations sectorielles

Le groupe Afone a défini 2 secteurs opérationnels distincts définis comme suit :

- Secteur Telecom :
Cette activité regroupe l'ensemble des services télécom et monétiques commercialisés par les sociétés du groupe (gestion des flux entrants, vente de trafic en présélection, téléphonie mobile, fédération de services, monétique). Depuis 2010, ce secteur intègre également, l'activité de financement des offres monétiques et Afone commerce car trop faiblement autonome et trop peu significative pour constituer durablement un secteur d'activité à part entière.

- Secteur Constitution de parcs :
Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres télécoms à valeur ajoutée, Afone a cherché les vecteurs et l'outil industriel permettant un déploiement à grande échelle. Cette activité « constitution de parcs » regroupe les services à valeur ajoutée tels que la télésurveillance. Ces services permettent de proposer aux clients des offres télécoms synergiques.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2011 par secteur opérationnel (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2011	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Ecart d'acquisition	14 922	13 321	1 601
Immobilisations incorporelles	5 303	3 898	1 405
Immobilisations corporelles	12 760	11 560	1 201
Titres de participation			
Titres mis en équivalence			
Part non courante des créances liées au financement	3 302	3 302	
Autres actifs financiers non courants	538	538	
Régularisations Titres		3 479	-3 479
Actifs d'impôts différés	1 807	2 240	-432
Actifs non courants	38 633	38 338	295
Stocks	2 675	1 508	1 167
Créances clients et autres débiteurs	30 077	28 464	1 613
Part courante des créances liées au financement	1 975	1 975	
Créances d'impôts courants	13	13	
Autres actifs courants	845	815	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 404	16 823	581
Actif courant	52 989	49 598	3 391
Total actif	91 621	87 935	3 686

PASSIF	31/12/2011	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Capitaux propres			
Capital social	624	624	
Réserves liées au capital et consolidées	33 756	33 220	536
Résultat part du groupe	4 945	4 919	26
Intérêts minoritaires	171	171	
Total des capitaux propres	39 496	38 933	562
Emprunts à long terme	2 840	2 446	394
Dettes financières liées au refinancement			
Passifs d'impôts différés			
Provision à long terme	2 002	1 890	112
Autres passifs non courants	2 261	2 261	
Passifs non courants	7 103	6 597	505
Fournisseurs et autres créditeurs	34 147	32 191	1 955
Autres passifs courants	7 280	6 618	661
Emprunts à court terme	310	310	
Part courante des emprunts à long terme	1 784	1 782	2
Part courante des dettes financières liées au refinancement			
Impôts exigibles	1 293	1 293	
Provision à court terme	210	210	
Passifs courants	45 023	42 405	2 619
Total Passif	91 621	87 935	3 685

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Ecarts d'acquisition	15 741	14 139	1 601
Immobilisations incorporelles	4 442	2 738	1 704
Immobilisations corporelles	13 874	12 567	1 306
Titres de participation	76	76	
Titres mis en équivalence			
Part non courante des créances liées au financement	2 886	2 886	
Autres actifs financiers non courants	645	645	
Régularisations Titres		3 484	-3 484
Actifs d'impôts différés	873	873	
Actifs non courants	38 536	37 408	1 127
Stocks	2 242	1 935	307
Créances clients et autres débiteurs	33 139	31 263	1 876
Part courante des créances liées au financement	2 236	2 236	
Créances d'impôts courants	286	286	
Autres actifs courants	929	906	23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 147	14 915	3 232
Actif courant	56 980	51 542	5 438
Total actif	95 516	88 950	6 565

PASSIF	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Capitaux propres			
Capital social	624	624	
Réserves liées au capital et consolidées	35 425	32 157	3 268
Résultat part du groupe	3 601	3 163	438
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	12	12	
Total des capitaux propres	39 662	35 955	3 706
Emprunts à long terme	1 615	1 249	366
Dettes financières liées au refinancement			
Passifs d'impôts différés		-537	537
Provision à long terme	2 900	2 841	59
Autres passifs non courants	2 094	2 094	
Passifs non courants	6 609	5 646	962
Fournisseurs et autres créditeurs	36 675	35 419	1 256
Autres passifs courants	7 292	6 687	606
Emprunts à court terme	2 382	2 382	
Part courante des emprunts à long terme	1 689	1 652	37
Part courante des dettes financières liées au refinancement			
Impôts exigibles			
Provision à court terme	1 208	1 208	
Passifs courants	49 246	47 347	1 898
Total Passif	95 516	88 950	6 565

ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011 par secteur opérationnel

En milliers d'Euros	31/12/2011	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Chiffre d'affaires	84 594	79 314	5 279
Achats consommés	-43 649	-42 383	-1 266
Charges de personnel	-14 624	-12 570	-2 054
Charges externes	-14 141	-13 391	-750
Impôts et taxes	-1 853	-1 738	-116
Dotation aux amortissements	-3 405	-2 688	-717
Dotation aux provisions	-514	-495	-19
Autres produits et charges d'exploitation	244	539	-295
Résultat opérationnel courant	6 651	6 588	63
Autres produits et charges opérationnels			
Résultat opérationnel	6 651	6 588	63
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	9	
Coût de l'endettement financier brut	-172	-171	-1
Coût de l'endettement financier net	-163	-162	-1
Autres produits et charges financiers	204	143	61
Charge d'impôt	-1 763	-1 666	-97
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	4 929	4 903	26
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	4 929	4 903	26
. part du groupe	4 945	4 919	26
. intérêts minoritaires	-16	-16	

ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel

En milliers d'Euros	31/12/2010	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS
Chiffre d'affaires	71 683	66 425	5 258
Achats consommés	-37 484	-36 354	-1 130
Charges de personnel	-14 903	-13 032	-1 871
Charges externes	-11 878	-11 097	-781
Impôts et taxes	-1 580	-1 471	-109
Dotations aux amortissements	-3 490	-2 857	-633
Dotations aux provisions	229	250	-20
Autres produits et charges d'exploitation	1 770	1 949	-179
Résultat opérationnel courant	4 347	3 812	536
Autres produits et charges opérationnels	-1 376	-1 469	93
Résultat opérationnel	2 971	2 343	629
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	82	82	
Coût de l'endettement financier brut	-81	-80	-2
Coût de l'endettement financier net	1	2	-2
Autres produits et charges financiers	1 854	1 843	11
Charge d'impôt	-1 242	-1 042	-200
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	17	17	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	3 601	3 163	438
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	3 601	3 163	438
. attribuable aux actionnaires d'Afone	3 601	3 163	438
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	0		

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011 par secteur opérationnel

	31/12/2011	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	9 122	8 071	1 051
Impôts payés	-151	51	-202
Incidence de la variation du BFR	59	-93	151
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	9 030	8 029	1 001
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 016	-2 546	-470
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	19	19	0
Incidence des variations de périmètre	-164	-164	0
Variation des prêts et avances consentis	-638	-634	-4
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers			
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 798	-3 324	-474
Augmentation de capital	150	150	0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-1 006	-1 006	
Emission d'emprunts	3 453	3 185	268
Remboursement d'emprunts	-2 098	-1 823	-275
Intérêts financiers nets versés	-158	-157	-1
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-4 261	-1 091	-3 170
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-3 919	-742	-3 178
Variation de la trésorerie	1 312	3 963	-2 651

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010 par secteur opérationnel

	31/12/2010	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 325	7 109	1 217
Impôts payés	-307	-223	-84
Incidence de la variation du BFR	-1 909	-1 354	-554
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 110	5 532	578
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 304	-1 959	-345
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	3	4
Incidence des variations de périmètre	625	625	0
Variation des prêts et avances consentis	460	462	-2
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 213	-870	-343
Augmentation de capital			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-30	-30	
Emission d'emprunts	2 552	2 519	33
Remboursement d'emprunts	-2 491	-2 334	-157
Intérêts financiers nets versés	-44	-42	-2
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-1 989	-1 989	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 001	-1 875	-126
Variation de la trésorerie	2 896	2 787	109

4. Détail des comptes

4.1. Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition	31-déc-11			31-déc-10
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Afone/Edison	89		89	89
Carte & Services	19 558	9 558	10 000	10 000
Afone/Elsaphone	1 367		1 367	1 367
Afone/EMS Telecom	1 691	1 691		-
Girardot	1 601		1 601	1 601
Primus	1 865		1 865	2 684
Total	26 171	11 249	14 922	15 741

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a constaté une dépréciation de l'écart d'acquisition Carte et Services pour un montant de 9,6 millions d'euros. Cette dépréciation a été maintenue inchangée.

En décembre 2010, le groupe Afone, a fait l'acquisition de 100% de Primus France Telecommunications. L'écart de 1ère consolidation lié à cette opération récente est inscrit en écart d'acquisition au 31 décembre 2010. Des travaux d'analyse réalisés en 2011 ont conduit à affecter une partie de l'écart de 1ère consolidation. En particulier, l'examen des perspectives de la société sur les prochains exercices a entraîné la constatation d'un actif d'impôt différé de 980 K€.

Test de dépréciation :

L'estimation de la valeur des écarts d'acquisition a été déterminée par actualisation des cash-flows d'exploitation futurs sur 3 ans.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le CMPC ressort à 9,0% en 2011 contre 9,0% en 2010 étant précisé qu'il a été calculé à partir d'une structure financière normative arbitrée par simplification à 50% en fonds propres et 50% en endettement financier.

Le coût de la dette a été fixé à 3,42% contre 5,70% en 2010 avant fiscalité.

Compte tenu de la structure financière normative évoquée ci-avant, il en résulte le taux d'actualisation suivant :

Calcul du taux d'actualisation	2011	2010
Coût du capital	15,5%	14,20%
Coût de la dette après fiscalité	2,30%	3,80%
CMPC	9%	9%

Un test de sensibilité a été opéré sur la base de taux d'actualisation et de capitalisation de 9%, 9,25%, 9,5%, 9,75% et 10%, avec un taux de croissance à long terme variant de 2% à 0%

Une dépréciation ne s'avèrerait nécessaire que dans l'hypothèse d'un taux de croissance à long terme nul et d'un taux d'actualisation à 9,75%.

4.2. Immobilisations Incorporelles

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	260	260		
Logiciels	6 869	5 806	1 064	1 526
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	7 945	6 545	1 400	1 700
Avances sur immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	3 021	184	2 837	1 213
Total	18 096	12 795	5 303	4 442

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2011
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	6 702	232	-64			6 869
Contrats activés	7 945					7 945
Autres Immobilisations incorporelles	1 377	1 644	0			3 021
Total	16 284	1 876	-64			18 096

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	31/12/2010	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2011
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	5 178	692	-64			5 806
Contrats activés	6 245	300				6 545
Autres Immobilisations incorporelles	161	23				184
Total	11 844	1 015	-64			12 795

4.3. Immobilisations Corporelles

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66
Constructions	292	101	191	210
Installations techniques	5 139	3 805	1 334	1 110
IRU	15 206	5 477	9 729	10 753
Autres	8 111	6 714	1 397	1 737
Immobilisations en cours	43	0	43	0
Total	28 858	16 098	12 760	13 873

Le contrat relatif à l'IRU signé avec COMPLETEL prévoit un droit d'utilisation du réseau pour une durée de 15 ans. Pendant cette période, COMPLETEL s'engage à faire profiter AFONE de toutes les améliorations effectuées sur le réseau.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes :

	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2011
Terrains	66					66
Constructions	292					292
Installations techniques	4 183	581	-576		952	5 139
IRU	15 206					15 206
Autres	8 187	515	-596		5	8 111
Immobilisations encours		43				43
Total	27 934	1 139	-1 172		957	28 858

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles

	31/12/2010	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2011
Terrains						
Constructions	82	19				101
Installations techniques	3 073	649	-430		513	3 805
IRU	4 453	1 024				5 477
Autres	6 450	797	-533			6 714
Immobilisations encours	0					0
Total	14 059	2 488	-963		513	16 098

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

Biens financés en crédit-bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Au 31 décembre 2010	518	249	269	796	796	
Nouveau contrat						
Dotations		18	-18			
Au 31 décembre 2011	518	267	251	796	796	

4.4. Titres de participation

Au 31 décembre 2010, ces titres étaient relatifs à la société SEXTANT, filiale de CARTE & SERVICES non consolidée en raison du caractère non significatif de sa contribution potentielle aux états financiers consolidés. Le chiffre d'affaires annuel réalisé par cette filiale s'établit à 895 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. En 2011, la société SEXTANT a été consolidée pour la première fois. Ce changement de périmètre est sans incidence sur les capitaux propres.

4.5. Créances liées au financement

	31/12/2011			31/12/2010		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
Créances liées aux contrats de location financement des contrats internes	4 287	2 565	6 852	3 516	2 678	6 194
Dépréciations	-985	-590	-1 575	-630	-442	-1 072
TOTAL valeur nette	3 302	1 975	5 277	2 886	2 236	5 122

4.6. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés dont l'échéance est supérieure à un an.

4.7. Stocks et en-cours

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières et fournitures	1 141		1 141	302
En-cours de production	16		16	5
Stocks de marchandises	3 725	-2 207	1 518	1 935
Total	4 881	-2 207	2 675	2 242

Les stocks de marchandises monétiques sont principalement composés de stocks maintenance. La dépréciation est calculée en fonction de l'obsolescence du produit et de l'état du produit.

Ces stocks ont un écoulement incertain, d'où un fort taux de dépréciation.

	Stocks Monétique	Stocks Sécurité	Stocks Télécom	Total
Au 31 décembre 2010	3 710	343	904	4 957
Variation de stock	-931	824	4	-103
Variation de périmètre	28			28
Au 31 décembre 2011	2 807	1 167	908	4 881

Evolution des dépréciations sur stocks :

Evolution des dépréciations sur stocks	Stocks Monétique	Stocks Sécurité	Stocks Télécom	Total
Au 31 décembre 2010	2 325	34	355	2 714
Dotations			27	27
Variation de périmètre				
Reprises	-486	-34	-15	-535
Au 31 décembre 2011	1 839		367	2 207

4.8. Créances clients et autres débiteurs

Le poste clients est composé de créances sur de grands groupes de télécommunication et d'une multitude de créances pour des montants unitaires faibles.

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	30 210	6 244	23 966	26 187
Créances sur personnel & Org. Sociaux	108		108	43
Créances fiscales - hors IS	4 896		4 896	5 006
Autres créances	1 107		1 107	1902
Total	36 322	6 244	30 077	33 139

Selon les entités et les activités :

- Les créances échues depuis moins de 150 jours sont provisionnées entre 0 et 25 %.
- Les créances échues depuis plus de 150 jours et moins de 365 jours sont provisionnées entre 0 et 50 %.
- Les créances échues depuis plus de 365 jours sont provisionnées entre 75 et 100 %.

- Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Pour les entités Afone et Carte & Services une analyse créance par créance a été conduite afin d'estimer le risque de non recouvrement en fonction des actions menées en tenant compte, notamment, des avis émis par les avocats et des procédures en cours (interventions d'huissiers, liquidations et redressements judiciaires, estimation interne...)

Analyse de maturité des créances clients :

	Non échues	Echues depuis moins de 150 jours	Echues entre 150 et 365 jours	Echues depuis plus de 365 jours
Clients et comptes rattachés	16 444	2 285	2 860	8 080

4.9. Autres actifs courants

	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance	845	929
Total	845	929

4.10. Trésorerie

	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	903	933
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16 502	17 215
<i>dont SICAV</i>	<i>10 830</i>	<i>11 603</i>
<i>dont Disponibilités</i>	<i>5 607</i>	<i>5 612</i>
<i>dont Intérêts courus</i>	<i>65</i>	
Total trésorerie actif	17 404	18 147

4.11. Capitaux propres

Le capital social est composé de 6 235 410 actions. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

La société détenait 114 267 actions propres au 31 décembre 2011.

4.12. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/2010	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non-utilisée)	Entrées de périmètre	31/12/2011
Provisions pour risques et charges	4017	1212	-2405	-701		2 122
Provisions pour retraites	90	35		-35		89
Total Provisions	4 108	1 247	-2 405	-736		2 212
Dont part courante	1 208					210
Dont part non courante	2 900					2 002

Les provisions pour risques et charges intègrent essentiellement :

- provisions pour litiges salariaux
- provisions pour litiges avec divers fournisseurs et divers litiges en cours

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées selon une courbe de taux qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la « loi Fillon ».

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe a retenu la courbe « Eur Ind AA+/AA » éditée par Bloomberg au 31/12/2011, soit :

	2011	2010		2011	2010
année 1	1,12%	1,28%	année 11	3,03%	3,73%
année 2	1,38%	1,58%	année 12	3,03%	3,73%
année 3	1,45%	1,93%	année 13	3,03%	3,73%
année 4	1,77%	2,38%	année 14	3,03%	3,73%
année 5	2,17%	2,78%	année 15	3,53%	4,18%
année 6	2,17%	2,78%	année 16	3,53%	4,18%
année 7	2,80%	3,18%	année 17	3,53%	4,18%
année 8	2,98%	3,47%	année 18	3,53%	4,18%
année 9	3,03%	3,63%	année 19	3,53%	4,18%
année 10	3,03%	3,73%	année 20	3,53%	4,18%
			année 21 et après	3,53%	4,18%

Le calcul tient compte du taux de la rotation du personnel de chaque entité et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié. Les engagements de retraite sont calculés selon la table de mortalité INSEE 2007-2009.

Pour les hypothèses de turnover, le groupe Afone utilise des taux de sorties décroissants par âges étant entendu qu'un taux nul a été fixé pour les personnes de 55 ans et plus.

Un taux de sortie décroissant par âge, reflétant un taux moyen de 16.83% a été utilisé pour l'ensemble du groupe en observation des sorties effectives de l'exercice 2011.

En 2010, les taux de turnover moyens utilisés étaient de 23% pour Afone et 13% pour les autres entités du groupe.

4.13. Dettes financières

	31/12/2011			31/12/2010		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
-Emprunts bancaires	2 840	1 784	4 624	1 615	1 619	3 234
-Dettes de crédit-bail					70	70
Total Emprunts	2 840	1 784	4 624	1 615	1 689	3 304
Concours bancaires		310	310		2382	2382
Total dettes financières	2 840	2 094	4 934	1 615	4 071	5 685

La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois, une augmentation hypothétique de 1 % du taux Euribor sur le niveau d'endettement à taux variable à la clôture aurait une incidence négative inférieure à 50 milliers d'euros sur le résultat net.

Il existe des clauses de remboursement anticipé assise sur des critères financiers, les ratios détaillés ci-après sont respectés sur l'exercice 2011.

Entité juridique	Capital restant dû à la clôture	Ratios financiers demandés	Respecté
Afone Financement	688	Situation nette comptable/Endettement à terme > 1/3	Oui
Afone	702	Capitaux propres > ou = 0,9 capitaux propres 2009	Oui
		Fonds propres et quasi Fonds propres / Endettement à MLT > 1	Oui
		Endettement ajusté / capitaux propres < ou = 2	Oui
Afone	884	Capitaux propres > ou = 0,6 capitaux propres 2010	Oui
		Fonds propres et quasi Fonds propres / Endettement à MLT > 1	Oui
		Endettement ajusté / capitaux propres < ou = 2	Oui
Afone	922	Fonds de roulement > 0	Oui
		Fonds propres / Total Bilan > 0,2	Oui
		Endettement à MLT / fonds propres < 1	Oui

4.14. Autres passifs non courants

	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts et cautionnements (reçus)	2 261	2 094
Total	2 261	2 094

4.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 211	24 217
Dettes sociales	2 272	2 417
Dettes fiscales	7 725	7 012
Comptes courants	22	35
Autres dettes	3 916	2 995
Total	34 147	36 675

4.16. Autres dettes courantes

	31/12/2011	31/12/2010
Produits constatés d'avance (cf. note 2.3.14)	7 280	7 292

4.17. Chiffre d'affaires

Secteur	Métier	31/12/2011	31/12/2010
Secteur Télécom	Opérateur de télécommunication et Monétique	79 314	66 425
Secteur Constitution de parcs	Télésurveillance & Sécurité	5 279	5 258
Total		84 594	71 683

L'activité Telecom est la principale composante du chiffre d'affaires du Groupe Afone, représentant plus de 93,8% de son activité sur l'exercice 2011. Cette forte représentation est notamment le résultat de la prise en compte du chiffre d'affaires de Primus Télécommunications sur l'intégralité de l'année.

En données à base comparable, le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 2,7%.

4.18 Achats consommés

	31/12/2011	31/12/2010
Achat marchandises	3 557	4 312
Retrocessions clients	4 394	4 592
Coûts opérateurs	33 058	27 662
Autres	2 640	918
Total	43 649	37 484

4.19. Charges externes

	31/12/2011	31/12/2010
Locations et charges locatives	1 693	1 907
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 077	2 659
Sous-traitance	5 528	4 665
Autres charges externes	3 843	2 645
Total	14 141	11 878

4.20. Charges de personnel et effectif

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations du Personnel	10 068	10 607
Charges sociales	4 556	4 311
Dotation nette aux provisions pour avantages au personnel		-15
Total	14 624	14 903

Effectifs moyens	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	81	95
Employés, techniciens, Agents de maîtrise	205	211
Total	286	306

4.21. Dotations aux provisions

	31/12/2011	31/12/2010
Dot./Prov. risques & charges	-1 212	-939
Reprises de provisions devenues sans objet	701	1 171
Autres dépréciations	-3	-5
Total	-514	229

4.22. Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2011	31/12/2010
Plus et moins-values courantes sur cessions	-305	-301
Production immobilisée	459	1025
Autres charges diverses de gestion	-733	-202
Autres produits divers de gestion	822	1251
Total	244	1770

4.23. Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2011	31/12/2010
Plan social Carte et Services		-2 007
Gain sur dépôts et cautionnements		429
Résultat sur cession de titres consolidés		202
Total		-1 376

En 2010, la réorganisation du groupe Afone est à l'origine d'un plan social qui a conduit au licenciement de 77 salariés (38 pour le PSE 2010 ET 39 pour le PSE 2011). Ces Plans de Sauvegarde de l'Emploi concernaient principalement la société Carte & Services.

4.24. Coût de l'endettement financier net

	31/12/2011	31/12/2010
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	9	82
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts liées aux emprunts	-171	-70
Charges d'intérêts liées au crédit-bail de refinancement	-1	-11
Sous-total coût de l'endettement brut	-172	-81
Coût de l'endettement financier net	-163	1

4.25. Autres produits et charges financiers

	31/12/2011	31/12/2010
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie) (1)	443	343
Dot./Provisions sur actifs financiers (1)	817	670
Autres charges financières	44	0
Total des autres charges financières	1 304	1 013
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie(1)	1 205	992
Rep./Provisions actifs financiers(1)	194	1 799
Autres produits financiers	108	75
Total des autres produits financiers	1 508	2 867

(1) L'essentiel des produits et charges financières est généré par le retraitement des locations de TPE en créances financières. Les produits sont relatifs aux intérêts qui sont calculés sur ces créances, les charges sont liées aux dotations pour dépréciation des créances financières générées en considération du risque de non recouvrement.

En 2010, la fin des premiers cycles de 4 ans (durée de la majeure partie des contrats monétiques) depuis l'acquisition de Carte & Services a permis au groupe de conduire une étude du risque client plus précise. Il en est résulté une reprise de dépréciation de 1.053 k€.

4.26. Tableau de fiscalité différée

	31/12/2011	31/12/2010
Impôts différés actifs		
- Sur différences temporaires	567	902
- Sur déficits reportables	1 592	425
Incidence des compensations au sein d'une même entité	-352	- 450
Total	1 807	873
Impôts différés passifs	0	
- Différence d'évaluation	352	450
Incidence des compensations par entité	-352	- 450
Total	0	0

Le solde nul des impôts différés passifs résulte d'une compensation des actifs et passifs d'impôts des entités intégrées au sein du même groupe d'intégration fiscale.

Les perspectives d'avenir conduisent à reconnaître des actifs d'impôts résultant de déficits fiscaux pour un montant global de 1 592 K€.

Preuve d'impôts :

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat consolidé des sociétés intégrées	4 929	3 600
Impôt exigible	1 717	- 34
Variation des impôts différés	45	1 277
Résultat avant impôt	6 692	4 843
Taux IS	33,33%	33,33%
IS théorique	2 231	1 614
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Reconnaissance d'impôts différés actifs	- 559	
Incidence des sociétés mises en équivalence		- 6
Différences permanentes	92	- 366
Incidence du changement de taux		
Charge d'impôt effective	1 763	1 243
Charges d'impôts dans les comptes	1 763	1 243

4.27. Résultat des sociétés mises en équivalence

	31/12/2011	31/12/2010
- Tutor on line		17

Au second semestre 2010, les titres TUTOR ON LINE détenus par le groupe Afone ont été cédés laissant apparaître une plus value de 202 k€ inscrite en Autres produits et charges opérationnels.

4.28. Tableau de flux de trésorerie

4.28.1. Capacité d'autofinancement

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net total consolidé	4 929	3 601
Résultat des mises en équivalence	0	-17
Amortissements et provisions (y compris reprises utilisées)	2 077	3 208
Résultats de cession	190	205
Charge d'impôt	1 763	1 329
Coût de l'endettement financier	163	-1
Capacité d'autofinancement	9 122	8 326

4.28.2. Besoin en fonds de roulement

	31/12/2011	31/12/2010
Incidence de la variation des stocks	-404	-597
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	3 183	-8 489
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	-2 720	7 178
Variation du besoin en fonds de roulement	59	-1 909

4.28.3. Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2011	31/12/2010
Logiciels et systèmes d'exploitation	232	438
Frais de R&D		
Autres immobilisations incorporelles	1 644	0
Installations techniques	581	905
Autres immobilisations corporelles	559	961
IRU	0	0
Variations des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles		
Décaissements liés aux investissements	3 016	2 304

4.28.4. Variations de périmètre

	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie acquise / entrée de périmètre	-2	2 125
Investissements en titres consolidés	-162	-3 000
Produits de cession de titres consolidés		1 500
Incidence de la variation de périmètre	-164	625

4.28.5. Prêts et avances consentis

	31/12/2011	31/12/2010
Diminution des créances financières liées aux financements des contrats de locations internes	-3 301	-3 484
Augmentation des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE financement	3 939	3 024
Autres variations		
Total	638	-460

4.28.6. Trésorerie de clôture

	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie active	17 404	18 147
Concours bancaires	-310	-2 366
Total	17 094	15 781

4.29. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois personnes. Le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est détaillé dans le tableau ci-dessous, charges sociales incluses.

Mandataires Sociaux	Mandat Social	Fonction	Salaire brut chargé (en K€)
Philip FOURNIER	AFONE	Président Directeur Général	618
Eric DURAND GASSELIN	AFONE	Directeur Général Délégué	320
Vincent KEMMOUN	AFONE	Administrateur	0
Total			938

Il n'existe pas de plan de retraite individualisé au profit exclusif des dirigeants.

Mr Philip FOURNIER bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction sur lequel un avantage en nature est calculé.

4.30. Montants des honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	BECOUCHE				EXPERTISES & SERVICES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
<input checked="" type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
♦ Emetteur	116 113	110 143	52,35%	47,8%	55 031	52 269	76,67%	66,60%
♦ Filiales intégrées globalement	101 704	91 350	45,85%	39,7%	16 750	26 250	23,33%	33,40%
<input checked="" type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
♦ Emetteur	3 990	28 875	1,80%	12,5%	0		0,0%	0,0%
♦ Filiales intégrées globalement								
Sous-total	221 807	230 368	100,00%	100,0%	71 781	78 519	100,0%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input checked="" type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input checked="" type="checkbox"/> Autres								
Sous-total	0	0	0,00%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	221 807	230 368	100,00%	100,0%	71 781	78 519	100,0%	100,0%

4.31. Note relative au calcul du résultat dilué par action

Il n'existe pas à la date de clôture d'instruments financiers ayant un caractère dilutif.

4.32. Distribution d'un dividende envisagée

Le Conseil d'Administration va proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 1er juin 2012 le paiement d'un dividende de 0,29 € par action.

Le Groupe Afone, si cette proposition est acceptée par l'Assemblée Générale des actionnaires, aura donc versé un dividende de 0,58 € par action au titre de l'exercice 2011, représentant ainsi une distribution de 73% de son résultat net part du Groupe.

4.33. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par AFONE sont libellées en Euros. AFONE ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'AFONE apparaît limité.

4.34. Autres risques

- Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les autres créances d'un montant unitaire faible sont réparties entre de nombreux clients individuels,
- Risque de liquidité : Trois contrats d'emprunt parmi les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à la société Afone contiennent des dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe. Ces conditions sont respectées au titre de l'exercice 2011 (cf.infra),
- Risques environnementaux : le groupe estime que les frais de recyclage des équipements électriques et électroniques visés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 sont non significatifs dans le cadre de ses activités. Aucune provision n'a été constituée à cet égard.

4.35. Litiges en cours non provisionné et passif éventuels

A la date d'arrêté des comptes, Afone est engagé dans plusieurs litiges. Aucune décision de première instance n'a été rendue à la date d'arrêté des comptes. Au regard de l'avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime qu'aucune provision ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

La société AFONE a été assignée en octobre 2011 devant le Tribunal de Commerce de Créteil par le liquidateur de la société EFS, en qualité de dirigeant de fait, aux côtes des dirigeants de droit de celle-ci, pour qu'il soit statué sur une éventuelle condamnation à leur égard au titre de l'article L 651-2 du code de commerce, d'avoir à supporter tout ou partie du montant de l'insuffisance d'actif de cette société, laquelle s'élève à la somme de 14 M€.

La société AFONE conteste formellement sa qualité de dirigeant de fait et d'avoir commis la moindre faute de gestion.

Le jugement devrait intervenir pour fin 2012.

4.36. Opérations avec des apparentés – compte de résultat :

	31/12/2011	31/12/2010
Sci Lincoln	186	188
Sci Angers 1	0	0
Sci Imobordo	93	43
Sci Tour Saint Serge	813	826
Fremap	0	11
Total	1 092	1 068

5. Evénements postérieurs

Néant.

IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rousby
49100 ANGERS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

1

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS
RCS ANGERS 411 068 737

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants concernant les principes comptables suivis par votre société :

- Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont déterminés et évalués conformément aux notes 2.3.1. et 2.3.2. de l'Annexe aux comptes consolidés. Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et identifie d'éventuels indices de perte de valeur des autres immobilisations incorporelles et corporelles, selon les modalités décrites dans la note 2.3.6. des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et avons vérifié que les notes 2.3.1., 2.3.2. et 2.3.6. des états financiers donnent une information appropriée.
- La note 2.3.14. des états financiers précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des provisions. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous avons également apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la société et obtenu, le cas échéant, les estimations des sociétés spécialisées réalisées à la demande de la société. Enfin, comme indiqué dans la note 1. des états financiers, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS et ANGERS, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

 P. SENECHAL

BECOUZE

 S. BERTRAND

Ce rapport comprend 38 pages.

V – COMPTES SOCIAUX 2011

V.1 – Bilan et Compte de résultat détaillés (en K€)

ACTIF	2011			2010
	Brut	Amort	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	20 569	9 858	10 711	12 157
Fonds commercial	4 700	3 403	1 297	1 398
Autres immobilisations incorporelles	2 196	473	1 723	1 170
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	5 839	4 680	1 159	1 408
Immobilisations en cours				16
Immobilisations financières				
Autres participations	17 474	7 750	9 724	8 037
Créances rattachées à des participations	4 224	3 422	802	941
Autres immobilisations financières	330		330	329
ACTIF IMMOBILISE	55 331	29 586	25 746	25 456
Stocks				
Marchandises	435	211	224	302
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	776		776	20
Clients et comptes rattachés	19 625	2 096	17 530	19 066
Autres créances	17 863	5 403	12 460	10 435
Trésorerie				
Valeurs mobilières	2 271	210	2 061	5 504
Disponibilités	3 164		3 164	519
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	192		192	349
ACTIF CIRCULANT	44 326	7 920	36 406	36 194
TOTAL ACTIF	99 657	37 506	62 151	61 650

PASSIF	2011	2010
Capital Social	624	624
Prime d'émission	25 041	25 431
Réserve légale	62	62
Report à nouveau	8	6
Acompte sur dividendes	-1 775	
Résultat de l'exercice	3 767	2 098
Provisions réglementées		194
CAPITAUX PROPRES	27 727	28 415
Provisions pour risques	723	516
Provisions pour charges	75	162
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	798	679
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des Etb de crédit	2 512	3 846
Emprunts et dettes financières divers	3 207	531
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes	19	19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 984	19 942
Dettes fiscales et sociales	7 091	5 885
Dettes diverses		
Autres dettes	2 639	2 304
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	175	29
DETTES	33 626	32 556
TOTAL PASSIF	62 151	61 650

COMPTE DE RESULTAT	2011	2010
Vente de marchandises	45 544	38 776
Production vendue de services	29 217	32 202
Chiffres d'affaires nets	74 760	70 978
Production stockée		-3
Production immobilisée		578
Subventions d'exploitation	3	6
Reprises sur amort. et provisions	257	579
Autres produits	2	358
Total Produits d'exploitation	75 023	72 496
Achats de marchandises	1 423	1 572
Variation de stocks de mat. premières	93	-68
Autres achats et charges externes	62 370	57 894
Impôts, taxes et assimilés	1 055	1 048
Salaires et traitements	6 296	6 698
Charges sociales	2 511	2 655
Dotations aux amortissements sur immo.	2 286	2 153
Dotations aux provisions sur actifs circulants	267	941
Dotations aux provisions pour risques et charges	473	260
Autres charges	865	158
Total charges d'exploitation	77 639	73 310
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 616	-814
Produits financiers de participations	7 413	963
Autres intérêts et produits assimilés	733	556
Reprises sur provisions	363	98
Différences positives de change	3	9
Produits nets sur cession de VMP	6	9
Total Produits financiers	8 520	1 634
Dotations financières aux amort. et provisions	178	1 498
Intérêts et charges assimilés	677	16
Différences négatives de change	0	
Total Charges financières	856	1 514
RESULTAT FINANCIER	7 664	120
RESULTAT COURANT	5 047	-693
Produits exceptionnels sur opé de gestion	71	849
Produits exceptionnels sur opé en capital	3	1 500
Reprises sur provisions	434	
Total Produits exceptionnels	508	2 349
Charges exceptionnelles sur opé de gestion	242	1
Charges exceptionnelles sur opé en capital	0	150
Dotations aux provisions	668	545
Total Charges exceptionnelles	909	696
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-401	1 652
Impôts sur les bénéfices	879	-1 140
RESULTAT	3 767	2 098

V.2 – Flux de trésorerie (en K€)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net	3 767	2 098
+/- Dotations aux amortissements et provisions	2 720	2 362
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		
+/- Plus et moins values de cession	0	-1 350
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts (A)	6 487	3 110
- Impôts versés (B)		
+/- variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	1 405	-557
Flux net de trésorerie généré par l'activité = (A+B+C) = (D)	7 892	2 553
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 600	-1 714
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1 687	-3 000
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		1 500
+ Dividendes reçus		
+/- Variations des prêts et avances consentis	139	-866
+ Subventions d'investissement reçues		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-3 148	-4 080
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
+/- Rachat et revente d'actions propres		
- Dividendes mis au paiement au cours de l'exercice	-4 261	-1 989
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 073	1 213
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-452	-59
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-2 640	-835
+/- incidence des variations des cours des devises (G)		
Variation de Trésorerie (D+E+F+G)	2 104	-2 362

VI – ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sauf mention particulière, les données sont présentées en milliers d'Euros.

Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux normes comptables françaises en vigueur.

Ces comptes sociaux sont consolidés avec l'ensemble des comptes sociaux des filiales du groupe Afone.

1. Faits marquants de l'exercice

Afone a acquis 75% des titres de la société Sextant (activité Monétique). Le rachat s'est fait auprès de la filiale Carte et Service qui détenait auparavant ces titres. Le montant de cette acquisition s'élève à 76 K€, Afone ayant également racheté par cette opération une créance de 100 K€.

Une Joint-Venture du nom de BRETAFONE a été créée en 2011. Afone y est actionnaire à hauteur de 50% en collaboration avec le Télégramme de Brest. Le but de cette alliance est la commercialisation d'offre mobile sous la marque Télégramme Mobile. Le montant des parts sociales d'Afone dans cette nouvelle société s'élève à 100 K€.

Suite à l'obtention par AFONE de l'agrément établissement de paiement, une société spécifique a été créée du nom d'AFONE PAIEMENT dans laquelle la société AFONE détient 90% du capital social. Le montant des parts sociales d'Afone dans cette nouvelle société s'élève à 1.350 K€.

Compte tenu de la situation nette comptable de sa filiale Carte & Services, Afone a consenti un abandon de créance à caractère financier avec clause de retour à meilleure fortune dans les 5 ans concernant les intérêts en compte courant de l'exercice. Cela représente un montant de 552 K€.

Actionnaire à hauteur de 50% de la Joint-Venture Meta-Lfone, Afone a perçu au cours de l'exercice 2011 des dividendes de cette société. Ceux-ci s'élèvent à 3 870 K€.

Afone a également perçu en 2011 des dividendes de ses autres filiales (détenues à 100%) sur leur résultat 2010. Le montant total des dividendes perçus s'élève à 3 544 K€.

Les actionnaires de la société Afone ont bénéficié d'une distribution de dividendes sur le résultat de 2010 à hauteur de 2 494 K€. De plus dans un contexte plutôt favorable et en prévision des résultats 2011 un acompte sur dividende a été versé en fin d'année d'un montant de 1 775 K€.

La société AFONE a été assignée en octobre 2011 devant le Tribunal de Commerce de Creteil par le liquidateur de la société EFS, en qualité de dirigeant de fait, aux côtés des dirigeants de droit de celle-ci, pour qu'il soit statué sur une éventuelle condamnation à leur égard au titre de l'article L 651-2 du code de commerce, d'avoir à supporter tout ou partie du montant de l'insuffisance d'actif de cette société, laquelle s'élève à la somme de 14 M€.

La société AFONE conteste formellement sa qualité de dirigeant de fait et d'avoir commis la moindre faute de gestion. Le jugement devrait intervenir pour fin 2012.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Notes sur les méthodes comptables :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

Désignation	Durée d'amortissement
- Fonds de commerce	Non amortissables à 5 ans
- IRU	15 ans
- Instanciation MVNO	9 ans
- Frais de développement	2 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Dans le cas où la valeur probable de réalisation des immobilisations incorporelles deviendrait inférieure à la valeur comptable, celle-ci ferait l'objet d'une dépréciation.

En l'absence de flux de trésorerie directement affectables, la valeur d'utilité des fonds de commerce et des malis de fusion est appréciée au niveau de l'UGT Afone.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire :

Désignation	Durée d'amortissement
- Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du groupe et à des titres de participation dans les filiales, ainsi que des créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée par différents indicateurs dont les principaux sont les suivants :

- cash flows futurs actualisés
- méthode des comparables.

Afone comptabilise les coûts d'acquisition des titres directement en charge.

2.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Concernant les créances clients, la provision pour dépréciation est établie à partir de l'état du dossier dans le processus de recouvrement. Une infime partie des clients fait l'objet d'une dépréciation statistique selon l'âge des créances.

Les créances non dépréciées concernent les créances non échues, les créances inter-compagnies ainsi que les créances des opérateurs télécom.

2.6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés à la fin de la période mais correspondant à des produits imputables à cette période.

2.7. Comptes de régularisation

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

2.8. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des dettes potentielles évaluées à l'arrêté des comptes nettement précisées quant à leur objet et dont la charge est imputable à cette période.

2.9. Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité télécom représente les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs.

2.10. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels comprennent, d'une part les éléments exceptionnels non récurrents provenant des activités ordinaires et d'autre part les éléments extraordinaires.

3. Détail des comptes

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations Incorporelles

Les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice se présentent ainsi :

Immobilisations Incorporelles	31/12/10	+	-	31/12/11
Logiciels	5 349	71	64	5 356
IRU	15 213			15 213
Fonds Commercial	4 700			4 700
Immos en cours	1 170	1 025		2 195
Total	26 432	1 096	64	27 464

Amortissements	31/12/10	+	-	31/12/11
Logiciels	3 949	495	64	4 380
IRU	4 455	1 022		5 477
Fonds Commercial/Malis	3 303	100		3 403
Immos en cours		473		473
Total	11 707	2 090	64	13 733

Net	14 725			13 731
------------	---------------	--	--	---------------

Les fonds de commerce se décomposent en trois parties :

- ▶ téléphonie entrante : 264 K€
 - FDC ABEC = 3.8 K€
 - FDC ADG Conseil = 198.0 K€
 - FDC FNCT = 15.2 K€
 - Edison FDS Prosodie = 47.0 K€

- ▶ téléphonie sortante : 644 K€
 - FDC Téléphonie Sortante = 5 K€
 - FDC PBX = 300 K€
 - FDC EMS - EVATEL = 229 K€
 - FDC ESE = 110 K€

- ▶ mali de fusion : 3 792 K€
 - Mali de fusion Elsaphone = 783 K€
 - Mali de fusion EMS = 3 009 €

Le total des dépréciations est de 3.403 K€ et se décompose comme suit :

Le fonds de commerce ABEC est déprécié pour la totalité.

Le fonds de commerce Téléphonie Sortante est déprécié pour la totalité.

Le fonds de commerce PBX est déprécié à hauteur de 162 K€.

Le fonds de commerce EMS – EVATEL est déprécié à hauteur de 114 K€.

Le fonds de commerce ESE est déprécié à hauteur de 110 K€.

Le mali de fusion EMS est déprécié à hauteur de 3.008 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours sont constituées d'avances faites sur l'acquisition d'un logiciel.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 473 K€ a été constatée pour une partie de l'investissement réalisé sur le projet du logiciel SATTI.

3.1.2. Immobilisations Corporelles

Immobilisations Corporelles	31/12/10	+	-	31/12/11
Agencement	471	122		593
Mat. Informatique & Mat. Bureau	4 848	399		5 247
Immo corporelles en cours	16		16	0
Total	5 336	519	16	5 839

Amortissements	31/12/10	+	-	31/12/11
Agencement	219	74		293
Mat. Informatique & Mat. Bureau	3 693	695		4 388
Total	3 912	769	0	4 681

Net	1 424			1 158
------------	--------------	--	--	--------------

Les principaux investissements de l'exercice sont constitués par des matériels informatiques nécessaires à l'exploitation technique des ressources en numérotation.

3.1.3. Immobilisations Financières

Immobilisations Financières	31/12/10	+	-	31/12/11
Participations évaluées par MEE	0			0
Autres Participations	20 150	1 787	239	21 698
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	329	1		330
Total	20 479	1 788	239	22 028

Provisions	31/12/10	+	-	31/12/11
Participations évaluées par MEE	0			0
Autres Participations	11 172			11 172
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	0			0
Total	11 172	0	0	11 172

Net	9 307			10 856
------------	--------------	--	--	---------------

Les titres de participation et créances liées à la participation de la société Carte et Services, représentant une valeur globale de 11 172 K€, ont fait l'objet d'une dépréciation compte tenu de la situation nette de cette dernière. Les titres Carte et Services sont dépréciés en totalité.

La variation des immobilisations financières est principalement due à la création de la société Afone Paiement dont Afone détient 90% des parts sociales pour un montant de 1.350 K€.

3.2. Clients et comptes rattachés

Le poste « clients » est composé pour l'essentiel de créances sur de grands groupes de télécommunication et de sociétés du groupe.

	31/12/2010	31/12/2011
Clients	15 811	14 574
Factures à établir	4 715	4 778
Clients douteux	369	274
Dépréciation comptes clients	-1 829	-2 096
Total poste clients	19 066	17 530

La provision pour dépréciation des créances clients est établie à partir de l'état du dossier dans le processus de recouvrement.

Suite à la réorganisation de la fonction de recouvrement, la société est dorénavant en mesure de procéder à une dépréciation des créances clients par l'analyse individuelle des dossiers. La provision auparavant statistique est désormais calculée par client en fonction de la situation de celui ci dans le process de recouvrement mis en place.

Les créances non dépréciées concernent celles ayant une échéance inférieure à 12 mois, les créances inter-compagnies ainsi que les créances des opérateurs télécom.

Le poste « Factures à établir » est principalement constitué de créances sur de grands groupes de télécommunications et de prestations intra-groupe.

3.3. Autres créances et comptes de régularisation

Nature	31/12/2010	31/12/2011
Avances et acomptes versés	20	776
TVA à récupérer	3 357	3 196
Comptes courants filiales	11 681	11 977
Dépréciation des Comptes courants	-5 767	-5 403
Compte courant Intégration fiscale		402
Dividendes à recevoir	0	2.222
Personnel	31	33
Produits à recevoir	1 133	33
Autres Créances	10 435	12 460
Charges Constatées d'avance	349	192
Total	10 804	13 428

Les autres créances ont une échéance inférieure à 12 mois et sont liées à l'exploitation.

Le compte courant déprécié est celui de Carte et Services

3.4. Etat des échéances des créances

Le montant total brut des créances de la société Afone s'élève à 43 008 K€ dont les échéances sont les suivantes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances financières	4 554		4 554
Créances clients	19 626	19 626	
Comptes courants filiales	11 977		11 977
Compte courant intégration fiscale	402	402	
Dividendes à recevoir	2 222	2 222	
TVA à récupérer	3 196	3 196	
Avances et acomptes versés	776	776	
Autres créances	255	255	
Total	43 008	26 477	16 531

3.5. Détail des produits à recevoir

Au 31 décembre 2011, les produits à recevoir sont constitués de :

- Clients – Factures à établir 4 778 K€
- Autres produits à recevoir 6 K€

3.6. Valeurs mobilières de placement

Le poste « valeurs mobilières » est essentiellement composé d'obligations comptabilisées à leur valeur historique au 31/12/2011 pour un total de 1 050 K€.

La société détient 114 .267 actions propres pour un total de 1.221 K€.

Sur la base de leur valeur de marché les valeurs mobilières de placement sont dépréciées de 210 K€.

Les valeurs mobilières ont généré un revenu net de 6 K€ au titre de l'exercice 2011.

3.7. Trésorerie

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

3.8. Capitaux propres

3.8.1. Composition du capital social

Le capital social est composé de 6 235 410 actions avec un nominal de 0,10 €. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

3.8.2. Tableau de variation des fonds propres (hors provisions réglementées)

	Capital social	Prime d'émission et de fusion	Réserves	Résultat net	Report à Nouveau	Acompte / dividendes	Total
Capitaux Propres 2009	624	47 240	62	-73	-19 741	0	28 112
Affectation Résultat 2009				73	-73	-	0
Dividendes versés en 2010		-21 809			19 820		-1 989
Résultat 2010				2 098			2 098
Capitaux Propres 2010	624	25 431	62	2 098	6	0	28 221
Affectation Résultat 2010							0
Dividendes versés en 2011		-390		-2 098			-2 488
Acompte sur dividendes versé					2	-1 775	-1 773
Résultat 2011				3 767			3 767
Capitaux Propres 2011	624	25 041	62	3 767	8	-1 775	27 727

3.9. Provisions pour risques et charges

Nature de la provision	31/12/2010	31/12/2011
Provision pour risques et charges :		
- Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	231	514
- Engagements retraites	13	39
- Risques trafic	0	0
- Litige fournisseurs	146	0
- Risques Bailleur	285	209
- Attribution actions gratuites	4	36
Total	679	798

L'engagement de retraite, calculé selon la méthode rétrospective, tient compte des paramètres suivants :

- ✓ Convention collective applicable : Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs, conseils, société de conseils.
- ✓ Hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié : L'âge de départ est calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du taux plein selon les dernières modalités de départ à la retraite.
- ✓ La provision est calculée avec charges sociales (estimées au taux de 45 %).
- ✓ Age de premier emploi :
 - Cadres : 23 ans
 - Non-cadres : 21 ans
- ✓ Taux de sortie évalué statistiquement selon une loi permettant d'affecter un taux de sortie à une catégorie définie selon l'âge du salarié
- ✓ Table de mortalité retenue : table INSEE 2007-2009 (sexe masculin ou sexe féminin)
- ✓ Taux d'actualisation financière : courbe « Eur Ind AA+/AA » éditée par Bloomberg au 31/12/2011.
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 2% (inflation de 2% incluse)

3.10. Emprunts et dettes financières

	31/12/2010	31/12/2011
- Emprunts bancaires	946	2 512
- Concours bancaires	2 900	0
Total	3 846	2 512
Dont à moins d'1 an	3 144	728
Dont à plus d'1 an	702	1 784
Dont à plus de 5 ans		

La société a souscrit des emprunts au cours de l'exercice 2011 pour un montant total de 2.000 K€.

3.11. Emprunts et dettes financières divers

	31/12/2010	31/12/2011
Dépôts et cautionnements	524	570
Comptes courants	0	2 610
Compte courant intégration fiscale	0	13
Intérêts courus non échus	7	14
Total	531	3 207

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2010	31/12/2011
Fournisseurs	12 487	10 280
Factures à recevoir	7 455	7 704
Total poste Fournisseurs	19 942	17 984

Les dettes fournisseurs ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

Le poste « Factures à Recevoir » est principalement constitué de dettes relatives aux achats de télécommunications.

3.13. Autres dettes

Nature		31/12/2010	31/12/2011
Dettes Sociales	- Salaires	697	665
	- Caisses sociales	785	783
Dettes Fiscales	- TVA collectée	3 195	3 304
	- TVA sur factures à établir	773	783
	- Impôts et taxes à payer	433	346
Dette IS intégration fiscale		0	1 210
Sous total		5 883	7 091
Produits Constatés d'avance		29	175
Clients AAE		2 304	2 635
Clients créditeurs		19	19
Autres dettes		5	4
Total		8 240	9 924

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

3.14. Etat des échéances des dettes

Le montant total brut des dettes de la société Afone s'élève à 33.626 K€ dont les échéances sont les suivantes :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes financières	5 719	3 365	2 354
Dettes fournisseurs	17 984	17 984	
Dettes sociales	1 448	1 448	
Impôts sur les bénéfices	1 210	1 210	
Dettes fiscales	4 433	4 433	
Autres dettes	2 832	2 832	
Total	33 626	31 272	2 354

3.15. Détail des charges à payer

Au 31 décembre 2011, les charges à payer sont constituées de :

- Fournisseurs – Factures non parvenues 7 704 K€
- Dettes fiscales et sociales 1 145 K€
- Autres 4 K€

3.16. Chiffre d'affaires

Activité	31/12/2010	31/12/2011
Téléphonie Entrante	16 456	14 116
Téléphonie Sortante	1 869	1 328
VOIP	6 585	5 870
Ventes Matériels	1 166	722
MVNO	37 935	45 508
Autres Ventes réalisées	6 966	7 216
Total	70 978	74 760

Le chiffre d'affaires se répartit entre prestations d'opérateurs de télécommunications et édition de services. Ces prestations sont toutes effectuées en France.

L'ensemble des flux liés à la croissance de l'activité MVNO entraîne une augmentation significative du chiffre d'affaires, il faut toutefois noter que la marge dégagée par ces flux est faible.

3.17. Autres achats et charges externes

	31/12/2010	31/12/2011
Rétrocessions aux clients	5 184	4 776
Achats Opérateurs Télécom	41 974	46 959
Achat non stockés	237	284
Sous-traitance	2 250	3 435
Publicité	1 283	622
Locations	2 384	2 016
Maintenance	684	730
Assurances	126	118
Personnel extérieur	84	54
Honoraires et commissions	1 998	1 897
Déplacements, missions, réceptions	365	319
Frais postaux et télécommunications	476	340
Frais et services bancaires	527	607
Divers	322	213
Total	57 894	62 370

3.18. Charges de personnel et Effectifs

	31/12/2010	31/12/2011
Rémunérations du Personnel	6 698	6 296
Charges sociales	2 655	2 511
Total	9 353	8 807
Cadres	78	61
Employés	95	95
Apprenti	3	3
Dirigeant	2	2
Total effectif fin de période	178	161
<i>Dont personnel intérimaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Au titre de l'exercice 2011, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis dans le cadre du droit individuel à la formation s'élève à 7 907 heures.

3.19. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois administrateurs. Deux administrateurs sont rémunérés par la société, le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est de 678 K€.

Aucun engagement lié à des prestations de retraite concernant les mandataires sociaux n'a été pris au cours de l'exercice.

3.20. Dotations aux provisions et dépréciations

Nature	31/12/2010	Dotation	Reprise (Dotation utilisée)	Reprise (Dotation non utilisée)	31/12/2011
Amortissements dérogatoires	194	94	-288		0
Provision pour risques et charges	679	505	-360	-29	798
Dépréciation Clients douteux	1 829	266			2 096
Dépréciation Stocks	226	1	-15		211
Dépréciation des Fonds de commerce	3 192	574			3 765
Dépréciation immos financières	11 172				11 172
Dépréciation VMP	31	178			209
Dépréciation Comptes courants	5 767		-363		5 404
Total	23 090	1 618	-1 023	-29	23 656

3.21. Résultat financier

Le résultat financier est constitué de produits financiers pour 8.520 K€ et de charges financières pour 856 K€.

Afone a perçu en 2011 de ses filiales 7.413 K€ de dividendes dont 3.870 K€ provenant de Meta-Lfone et 3.170 K€ d'Afone Sécurité.

Par comparaison, il est précisé ici que le résultat financier de l'exercice 2010 était composé notamment de dividendes perçus pour 963 K€, des intérêts sur comptes courants d'un montant de 556 K€ ainsi que d'une provision à hauteur de 1.498 K€ essentiellement sur le compte courant de Carte & Service.

3.22. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué :

- De la reprise sur amortissement dérogatoire pour 288 K€
- De la dotation aux amortissements dérogatoires pour 94 K€
- De la reprise sur Provision du litige Inventel pour 146 K€
- Des produits sur exercice antérieur pour 69 K€
- Des charges sur exercice antérieur pour 211 K€
- De la dépréciation des fonds de commerce pour 101 K€
- De la dépréciation d'immobilisations incorporelles en cours pour 473 K€

Une provision pour dépréciation d'un montant de 473 K€ a été constatée pour une partie de l'investissement réalisé sur le projet du logiciel SATTI.

Pour rappel, le résultat exceptionnel constaté au 31 décembre 2010 intégrait la plus-value sur la cession des titres de TUTOR pour 1.350 K€.

3.23. Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant report déficitaire	Report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net
Résultat courant	5 047	-1 152	3 895	1 708	3 339
Résultat exceptionnel à court terme	-401		-401	-99	-302
Résultat exceptionnel à long terme					
Résultat de l'intégration fiscale	616		616	-616	616
Participation des salariés					
Créances d'impôt	115		115	-115	115
Total	5 376		5 376	879	3 767

Une intégration fiscale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2008, dans les conditions prévues à l'article 223.A du Code Général des Impôts. La société Afone étant la société mère de cette intégration fiscale.

Les règles de répartition de la charge d'impôts du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :

- Pour toutes les sociétés du Groupe : constatation d'une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale ;
- Chez la mère : constatation en charges ou en produits de l'incidence des retraitements liés au régime.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société Afone a constaté un produit d'intégration fiscale de 616 K€.

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	BASE	IMPÔT
- Participation effort construction	27	9
- Organic	114	38
- Provision Bailleur	208	69
- Provision Retraite	39	13

La société Afone est soumise à la contribution additionnelle de 3,3%.

Le CIR 2010 avait été enregistré dans les comptes 2010 pour un montant de 286 K€. Le montant définitif s'établit à 400 K€. Un produit de 114 K€ a donc été constaté sur l'exercice 2011.

Il n'y a plus de déficit reportable groupe au 31 décembre 2011.

3.24. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par Afone sont libellées en Euros. Afone ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'Afone apparaît limité.

3.25. Autres risques

Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunications français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients.

Afone est engagé dans plusieurs litiges clients avec des établissements bancaires. Aucune décision de première instance n'a été rendue à la date d'arrêté des comptes. Au regard de l'avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime qu'aucune provision ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

Risque de liquidité : Trois contrats d'emprunt parmi les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à la société Afone contiennent des dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe. Ces conditions sont respectées au titre de l'exercice 2011.

Risques environnementaux : l'activité de l'entreprise entraîne un risque environnemental non significatif.

4. Eléments hors bilan

4.1. Engagements donnés

Une caution à première demande de 15 K€ a été accordée pour la signature d'un contrat commercial avec un opérateur télécom.

Afone s'est porté caution dans le cadre d'emprunts souscrits par Afone Financement. Le montant de ces cautions au 31 décembre 2011 s'élève à 1 470 K€, dont 688 K€ sont issus de l'emprunt 2010 sur la Société Générale et 782 K€ sont issus de l'emprunt 2011 sur HSBC.

4.2. Engagements reçus

Deux cautions bancaires ont été reçues des cédants dans le cadre de l'acquisition de la société Carte & Services pour un montant total de 950 K€, ramené à 248 k€ au 31/12/2007.

4.3 Engagements réciproques

La société a décidé l'attribution d'actions gratuites subordonnée à une condition de présence dans la société.

5. Entités liées

En K€	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles il y a un lien de participation
POSTES		
Immobilisations financières		
Participations	17 474	
Créances rattachées à des participations	4 224	
Créances		
Créances clients	1 609	4 587
Autres créances	14 644	1
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	838	7 511
Autres dettes	2 603	
Eléments financiers		
Produits financiers	4 098	3 870
Charges financières	607	
Autres		
Charges d'exploitation	1 955	1
Produits d'exploitation	6 589	22 630
Dettes liées à l'intégration fiscale	616	

L'ensemble des opérations intervenues avec des parties liées au cours de l'exercice 2011 concerne des entités détenues à 100% par la société Afone.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation applicable, il est précisé ci-après les transactions avec des entités non détenues à 100% :

- SCI Immobordo (Merignac – 33) Loyers : 25.156 € Charges locatives : 0 €
- SCI Lincoln (Paris – 75) Loyers : 169.640 € Charges locatives : 7.800 €
- SCI Tour St Serge (Angers – 49) Loyers : 708.328 € Charges locatives : 79.508 €

Afone a acquis 75% des titres de la société Sextant (activité Monétique). Le rachat s'est fait auprès de la filiale Carte et Service qui détenait auparavant ces titres. Le montant de cette acquisition s'élève à 76 K€, Afone ayant également racheté par cette opération une créance de 100 K€.

6. Crédits-baux

La société a souscrit un Crédit Bail Mobilier au cours de l'exercice 2009 ayant pour but de financer du matériel informatique.

Ce contrat est arrivé à échéance le 14 février 2011. L'option d'achat a été mise en œuvre pour un montant de 6,7 K€.

Les matériels correspondants ont été inscrits à l'actif avec une durée d'amortissement de 12 mois.

Il n'y a plus de crédit-bail en cours au 31 décembre 2011.

	Valeur d'origine	Amortissements			Redevances		
		Cumul Antérieur	Dotation exercice	Au 31/12/11	Cumul Antérieur	Redevance	Au 31/12/11
Terrains							
Constructions							
Mat.&Outill.							
Autres	669	641	28	669	676	29	705
Total	669	641	28	669	676	29	705

	Redevances Restant à payer	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Option d'achat
Terrains					
Constructions					
Mat.&Outill.					
Autres					
Total	0	0	0	0	0

7. Evénements postérieurs

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011. Une proposition de rectification portant sur les exercices 2008 et 2010 a été faite par l'administration fiscale. L'impact financier à ce jour connu est de l'ordre de 80 K€ et impactera les comptes de 2012 pour ce montant.

8. Filiales et Participations

Société	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote- Part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Carte & Services	4 708	-13 896	100	7 750		15 048		13 545	363	
Afone Financement	1 500	1 018	100	1 500	1 500	702	702	6 249	925	334
Afone Sécurité	787	1 749	100	3 400	3 400			5 358	243	3 169
Primus Télécom	65	222	100	3 162	3 182			12 194	-112	
Afone Call	37	32	100	37	37			1 244	12	40
Meta-Lfone	200		50	100	100			40 537	15 389	3 870
Bretafone	200		50	100	100			1	-12	
Afone Paiement	1 500		90	1 350	1 350			0	-220	
Sextant	24	74	75	76	76	100		1 034	37	

VII – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

1

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS
RCS ANGERS 411 068 737

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

La note 2.3 de l'Annexe relative aux "immobilisations financières" expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

La note 2.3 de l'Annexe relative aux "immobilisations financières" précise que votre société constitue des dépréciations lorsque la valeur comptable des immobilisations financières est supérieure à la valeur d'utilité. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à PARIS et ANGERS, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

P. SENECHAL

BECOUZE

S. BERTRAND

Ce rapport comprend 22 pages.

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

23

S.A. AFONE

Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS
RCS ANGERS 411 068 737

*Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1-1 Nature et objet : Cession de créances et de parts sociales

Entité cocontractante : S.A.S.U. CARTE ET SERVICES

Personnes concernées : Monsieur Philip FOURNIER, Président-Directeur Général de la S.A. AFONE et Président de la S.A.S.U. CARTE ET SERVICES, ainsi que Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, Directeur Général Délégué de la S.A. AFONE et Directeur Général de la S.A.S.U. CARTE ET SERVICES

Modalités : La société CARTE ET SERVICES a cédé à la société AFONE :

- La pleine propriété et la totalité des 14 390 parts sociales lui appartenant au sein de la société SEXTANT pour un montant de 74 000 Euros.
- L'intégralité de la créance consentie par la société CARTE ET SERVICES à la société SEXTANT pour un montant de 101 750 Euros (avance de 100 000 Euros et produit financier de 1 750 Euros).

Ces opérations ont été réalisées sans plus-value pour la société CARTE ET SERVICES.

(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration le 23 décembre 2011)

1-2 Nature et objet : Renonciation à la perception d'intérêts de compte courant

Entité cocontractante : S.A.S.U. CARTE ET SERVICES

Personnes concernées : Monsieur Philip FOURNIER, Président-Directeur Général de la S.A. AFONE et Président de la S.A.S.U. CARTE ET SERVICES, ainsi que Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, Directeur Général Délégué de la S.A. AFONE et Directeur Général de la S.A.S.U. CARTE ET SERVICES

Modalités : La société AFONE a décidé de renoncer à la perception des intérêts sur les avances de trésorerie consenties envers la société CARTE ET SERVICES, avec clause de retour à meilleure fortune dans les 5 ans. Ces intérêts s'élevaient à 552 215 Euros et étaient rémunérés au taux de 3,5 %.

(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration le 30 décembre 2011)

2- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2-1 Nature et objet : Rémunérations au titre du contrat de travail du Directeur Général Délégué

Modalités : Le montant du salaire de base mensuel de Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, pour l'exercice de sa fonction de Directeur des opérations au titre de son contrat de travail, s'élève à 3 373 Euros. Le montant porté en charges au titre de l'exercice 2011 s'élève à 59 535 Euros (charges sociales patronales incluses).

2-2 Nature et objet : Convention de prestations de services administratifs et de direction au profit des filiales et sous-filiales

Modalités : La société AFONE assure le suivi administratif et de direction des sociétés suivantes :

Société	Montants HT 2011
AFONE SECURITE	555 687 Euros
CARTE ET SERVICES	4 157 221 Euros
AFONE SERVICE	148 005 Euros
AFONE FINANCEMENT	222 756 Euros
AFONE CALL	42 056 Euros

2-3 Nature et objet : Mise à disposition de locaux et de matériels au profit des sociétés CARTE ET SERVICES et AFONE CALL

Modalités : La société AFONE met à disposition des locaux au profit des sociétés CARTE ET SERVICES et AFONE CALL selon les modalités suivantes :

- A titre gracieux à la société CARTE ET SERVICES ;
- A titre onéreux au profit de la société AFONE CALL. Le montant facturé à la société AFONE CALL au titre de l'exercice 2011 s'élève à 193 800 Euros.

2-4 Nature et objet : Convention de mise à disposition de locaux par la société CARTE ET SERVICES

Modalités : Mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux situés dans différents établissements par la société CARTE ET SERVICES.

2-5 Nature et objet : Convention de prestations de services avec la S.A.R.L. 2R MUSIC

Modalités : La S.A.R.L. 2R MUSIC réalise au profit de la société AFONE une prestation de surveillance de messagerie.

Le montant comptabilisé en charges en 2011 s'élève à 194 347 Euros.

2-6 Nature et objet : Baux commerciaux

Modalités : Baux commerciaux concernant l'occupation de locaux à usage de bureaux pour l'exercice 2011.

Société	Situation	Loyers	Charges locatives
S.C.I. IMOBORDO	MERIGNAC	25 157 Euros	Néant
S.C.I. LINCOLN	PARIS	169 640 Euros	7 800 Euros
S.C.I. TOUR ST SERGE	ANGERS	708 328 Euros	79 508 Euros

2-7 Nature et objet : Convention de trésorerie conclue avec les filiales et sous-filiales

Modalités : Avances rémunérées au taux de 3,5 %.

Société	Créances / Dettes	Produits / Charges
AFONE SECURITE	- 1 603 287 Euros	- 47 906 Euros
CARTE ET SERVICES	11 626 485,92 Euros	0 Euro
AFONE FINANCEMENT	- 338 843 Euros	545 Euros

Créances et produits (ligne +)

Dettes et charges (ligne -)

2-8 Nature et objet : Emprunt souscrit pour le compte d'une filiale

Modalités : La S.A. AFONE a souscrit un emprunt de 1 M€ le 9 juillet 2010. Parallèlement, la société AFONE a effectué un prêt à la S.A.S.U. AFONE FINANCEMENT dans les mêmes conditions. Au 31 décembre 2011, le capital restant dû s'élève à 701 962 Euros et les intérêts financiers à 29 062 Euros.

Fait à PARIS et ANGERS, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



B. SENECHAL

BECOUBE



S. BERTRAND

VIII – RAPPORT DE GESTION 2011

1. L'ACTIVITE

1.1 L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

Société	Siren	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
AFONE	411 068 737	Société consolidante	Intégration globale
CARTE ET SERVICES	347 719 171	100,00 %	Intégration globale
AFONE FINANCEMENT	482 438 330	100,00 %	Intégration globale
AFONE CALL	503 586 935	100,00 %	Intégration globale
AFONE PAIEMENT	530 129 204	90,00 %	Intégration globale
AFONE SECURITE	402 490 866	100,00 %	Intégration globale
AFONE SERVICES	384 529 483	100,00 %	Intégration globale
PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE	390 411 445	100,00 %	Intégration globale
SEXTANT	343 751 947	75,74 %	Intégration globale
META-LFONE	501 396 378	50,00 %	Intégration proportionnelle
BRETAZONE	533 266 599	50,00 %	Intégration proportionnelle
2R MUSIC	424 297 091	Entité <i>ad hoc</i>	Intégration globale

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 84 594 571 €, en progression de 18,0 % par rapport à 2010, et un résultat net (part du groupe) de 4 944 752 € contre 3 600 838 € pour l'exercice précédent, en hausse de 37,32 %.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

1.1.1 Activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé

■ **Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

Le contexte économique et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe opère est pour 2012 particulièrement incertain. Le Groupe a donc décidé de poursuivre, voire d'accélérer, sa politique d'investissement lui permettant de se positionner sur des marchés aujourd'hui encore inexploités.

■ **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés**

Dans la continuité des exercices précédents et afin de maintenir ses efforts de réorganisation, le Groupe a décidé d'engager un plan de restructuration concernant sa filiale Primus Télécommunications France. Celui-ci a été annoncé au cours du dernier trimestre de l'exercice 2011. Huit personnes sont concernées par cette annonce. Le montant estimé du coût de cette opération s'élève à 210 K€.

■ **Activité en matière de recherche et de développement**

Divers programmes de développement initiés en 2010 ont perduré au cours de l'exercice écoulé. Ceux-ci sont listés ci-après :

- Projet SURKI : ce projet est lié à l'activité « Sécurité » d'AFONE. L'innovation du projet se situe dans la particularité de son système de communication du boîtier d'alarme. Un brevet a été déposé afin de protéger cette innovation.
- Projet RETAIL : ce projet consiste à utiliser le Terminal de Paiement Électronique à d'autres fins que celles normalement prévues. Un brevet a également été déposé afin de protéger cette innovation.
- Projet MONETIQUE : ce projet a pour objectif de développer des briques technologiques monétiques à valeur ajoutée afin d'apporter des services complémentaires et utiles aux clients utilisateurs.

Ces programmes ouvrent droit au Crédit Impôt Recherche. À cet égard, un crédit d'impôt recherche d'un montant de 400 K€ a été accordé au titre de 2010 et validé en 2011, concernant 5 projets : Satti, le Bridge, Surki, Paiement par Mobile et Afone Mobile Retail.

1.1.2 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 84,6 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 18,0 % en données historiques et de 2,7 % en données à base comparable par rapport à 2010.

En **données historiques**, l'augmentation de 18,0 % du chiffre d'affaires du Groupe entre 2010 et 2011, soit une hausse de 12,9 millions d'euros, intègre l'impact favorable des variations de périmètre, qui s'établit à environ 11 millions d'euros et comprend essentiellement l'intégration globale de Primus Télécommunications France sur l'intégralité de l'année.

En **données à base comparable**, le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 2,7 %. Le contexte économique général difficile de l'année 2011 a freiné la progression des activités Telecom historiques du Groupe, ne progressant que de 875 K€ sur la totalité de l'exercice, progression obérée par une augmentation des créances irrécouvrables au cours de l'exercice.

L'activité Telecom reste la principale composante du chiffre d'affaires consolidé représentant plus de 93 % de l'activité du Groupe sur l'exercice 2011.

Le résultat opérationnel courant s'affiche à 6 651 K€ en progression de 2 303 K€, représentant une augmentation de plus de 50 %. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation de la rentabilité des offres Telecom de 1,3 point, ainsi que par l'optimisation sans cesse recherchée des ressources humaines. Le résultat opérationnel courant intègre des efforts de développement pour préparer le futur à hauteur de 2 645 K€, en augmentation de 70 % par rapport à 2010.

La trésorerie disponible du Groupe s'établit au 31 décembre 2011 à 17 404 K€, en diminution de 744 K€ sur l'exercice 2011, étant rappelé que AFONE a procédé au versement d'un acompte sur dividendes de 1 808 K€ le 22 novembre 2011. Au 31 décembre 2011, la structure bilancielle du Groupe présente des capitaux propres de 39 496 K€ et une trésorerie nette (trésorerie disponible – concours et emprunts bancaires) de 12 470 K€.

1.1.3 Description des principaux risques et incertitudes

- **La vive concurrence dans le secteur sur lequel intervient le Groupe pourrait entraîner une baisse des parts de marché ou de la rentabilité de ses activités.**

Le Groupe doit faire face à une concurrence très vive dans les principaux marchés sur lesquels il opère. Face à cette concurrence et dans l'objectif d'accroître ou maintenir ses parts de marchés, le Groupe a été conduit à développer de nouveaux services, ainsi qu'à procéder à des investissements importants.

Si l'accroissement de la concurrence sur les services de base ne permettait pas au Groupe de maintenir ses parts de marché ou conduisait à réduire significativement ses marges, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

- **La crise économique actuelle pourrait affecter l'activité du Groupe de manière significative, notamment par son impact sur le chiffre d'affaires du Groupe ou le développement des nouveaux services.**

La crise économique s'est traduite au cours des dernières années par un ralentissement prononcé de l'économie française qui pourrait se prolonger ou s'aggraver si les incertitudes concernant l'économie mondiale et notamment européenne perdurent.

La détérioration de l'activité économique et son impact sur la consommation des ménages et des entreprises, ainsi que l'anticipation d'un retour éventuel à des conditions inflationnistes sont autant d'éléments qui pourraient affecter de manière significative l'activité, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

De plus, la crise économique est génératrice de risques sur les créances clients, tels que l'allongement des délais de paiement des clients avec un impact sur le besoin en fond de roulement, et l'accroissement des impayés avec un impact sur le chiffre d'affaires et la marge en raison de l'application des normes IFRS.

- **La saturation des réseaux de collecte et de transport engendrée par le développement de nouveaux usages pourrait contraindre les fournisseurs d'accès et les opérateurs de réseaux mobiles à procéder à moyen terme à des investissements très importants dans les réseaux qui pourraient alors se révéler difficiles, voire impossibles à rentabiliser.**

La généralisation actuelle des usages du haut débit a déjà ponctuellement produit et pourrait conduire plus globalement à l'avenir à la saturation des réseaux de collecte et de transport existants, provoquant à court terme l'insatisfaction des clients.

Pour répondre à la demande des clients, à la pression des fournisseurs de service, ou des autorités réglementaires, les opérateurs actuels pourraient être contraints à moyen terme de procéder à des investissements massifs afin d'augmenter la capacité de ses réseaux.

Il n'existe aucune garantie que de tels investissements, nécessaires ou imposés, et réalisés par les opérateurs historiques, ne puissent pas être répercutés sur les structures comme celle du Groupe AFONE. Si une telle situation se révélait, la situation financière du Groupe pourrait alors en être affectée.

- **Le Groupe a opté pour une stratégie de développement de nouvelles activités de croissance pour faire face aux situations listées ci-dessus, cette stratégie pourrait s'avérer coûteuse et/ou inefficace, notamment en raison de la crise économique ou du cadre réglementaire.**

Afin de faire face à l'évolution rapide de son secteur d'activité, le Groupe a opté pour une stratégie qui s'appuie notamment sur le développement de services à valeur ajoutée et sur le développement de nouveaux domaines d'activité tels que l'acquisition monétique (agrément ACP obtenu le 6 septembre 2010), la gestion intelligente des flux monétiques (AfonePilot), la télésurveillance grand public.

La poursuite de ces objectifs requiert des ressources importantes, notamment pour ce qui concerne le développement des services, sans garantie que l'usage de ces services ne se développe et permette de rentabiliser les coûts correspondants.

Par ailleurs, le développement de ces nouveaux services pourrait être entravé en raison des développements réglementaires ou en raison de la crise économique, ces services pouvant être considérés par certains clients comme des services non-essentiels.

Enfin, les services à valeur ajoutée proposés par le Groupe pourraient ne pas répondre à la demande des clients, ou s'avérer impossibles à produire à un prix raisonnable. Le développement du chiffre d'affaires attendu des nouvelles activités pourrait ainsi être entravé et affecter les perspectives de croissance du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

- **La concurrence entre intervenants du marché se joue, et se jouera davantage à l'avenir, sur la capacité des acteurs à offrir des services toujours plus performants, innovants, simples à utiliser et compétitifs. Une déficience dans la capacité du Groupe à fournir de tels services pourrait conduire à la perte de clients et de parts de marché, et affecter son chiffre d'affaires, ses marges et ses résultats.**

L'intensification de la concurrence conduit le Groupe à développer des offres de services toujours plus performantes, innovantes, et compétitives, à destination d'un public toujours plus exigeant.

La mise en place et l'offre de tels services nécessitent d'importants efforts de recherche et d'innovation, la maîtrise de technologies complexes, des décisions de lancement très précoces qui supposent une bonne anticipation de l'évolution des besoins.

Si le Groupe ne parvenait pas à maîtriser la complexité des réseaux, des technologies, et des processus nécessaires pour répondre aux attentes de simplicité de ses clients, elle pourrait perdre (ou ne pas acquérir) des parts de marché ou être contrainte à réduire ses marges sur les grandes innovations au cœur de l'évolution du marché, et sa situation financière et ses résultats pourraient alors en être affectés.

- **Pour rester compétitif, le Groupe va devoir poursuivre la simplification de son organisation et de ses infrastructures et la réduction de ses coûts fixes. Si le Groupe ne parvenait pas à réussir cette transformation, ses marges opérationnelles, sa situation financière et ses résultats pourraient en être négativement affectés.**

La capacité du Groupe à affronter ses concurrents et à tirer parti de nouvelles technologies et de nouveaux produits nécessite la transformation accélérée de son organisation, de ses modes de fonctionnement, et de sa structure de coûts. Cette maîtrise des coûts nécessite de continuer à mutualiser les différents systèmes d'information, plateformes de services.

Si le Groupe ne parvenait pas à réaliser ces transformations, ses marges opérationnelles, sa situation financière et ses résultats pourraient en être négativement affectés.

1.1.4 Utilisation par la société des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par le Groupe n'a pas de conséquence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif.

1.1.5 Progrès réalisés – difficultés rencontrées

AFONE PAIEMENT, filiale à 90 % d'AFONE constituée en janvier 2011, ayant obtenu l'agrément établissement de paiement le 21 février 2011, a opéré le lancement effectif de son activité fin octobre 2011, prévu initialement en juin 2011. Ce retard s'explique par les difficultés rencontrées par le Groupe liées à la mise en place du progiciel de gestion bancaire choisi. L'investissement personnel de l'ensemble des collaborateurs intervenants sur cette nouvelle offre a permis de pallier ces difficultés et d'avoir une vision opérationnelle et sécuritaire telle que souhaitée par le Direction du Groupe.

Primus Télécommunications France a engagé des discussions avec la société Moneygram afin d'obtenir un agrément par la FSA (équivalent de la Banque de France en Angleterre) reconnaissant Primus Télécommunications France comme agent de Paiement de cette société dans le cadre de l'activité transfert d'argent.

Par ailleurs, le Groupe a engagé un investissement important au cours de l'exercice 2011 consistant à la mise en place d'un Moteur de Valorisation en Temps Réel lui permettant d'accroître son autonomie vis-à-vis des opérateurs actuels.

1.1.6 Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse sont limités.

1.2 L'activité du groupe par branches d'activités

1.2.1 La téléphonie

L'activité de téléphonie contribue fortement au chiffre d'affaires du Groupe, puisqu'elle représente plus de 93 % du total. Cette forte représentation est notamment le résultat de la prise en compte du chiffre d'affaires de Primus Télécommunications sur l'intégralité de l'année.

En termes de résultat cette activité dégage un bénéfice net part du Groupe de 4 919 K€.

1.2.2 La constitution de parcs

L'activité constitution de parcs, correspondant à la branche sécurité, représente un peu moins de 7 % du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

Le résultat net part du Groupe de cette activité est de 26 K€.

1.3 L'activité propre de la société AFONE

La société AFONE, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 74 760 341 €, en progression de 5,3 %, et a généré un bénéfice de 3 766 809,56 €, contre 2 098 476,93 € pour l'exercice précédent, en hausse de 79,50 %.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

1.3.1 Commentaires sur l'activité de la société AFONE au cours de l'exercice écoulé

▪ **Situation de la Société et son activité durant l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société s'inscrit en hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'il s'est élevé à 74 760 340 € contre 70 977 900 €.

Le résultat d'exploitation ressort en perte de 2 626 354 € en raison des efforts de développement pour préparer le futur à hauteur de 2 645 K€, en augmentation de 70 % par rapport à 2010.

Le résultat financier est positif à 7 663 818 €, compte tenu des dividendes perçus des sociétés META-LFONE, AFONE SECURITE et AFONE FINANCEMENT pour un montant global de 7 413 379 €.

Les conventions d'intégration fiscale signées entre la Société et ses filiales génèrent une charge d'intégration de 967 K€, aboutissant à une charge nette d'impôt de 879 K€.

La Société enregistre donc un bénéfice pour l'exercice de 3 766 810 €. Nous vous rappelons que le bénéfice net de l'exercice 2010 s'élevait à 2 098 477 €.

Compte tenu de ces éléments, le total bilan à la date de clôture ressort à 62 151 382 €. Il était de 61 650 825 € au 31 décembre 2010.

▪ **Évolution prévisible**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Événements importants intervenus depuis la date de clôture**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

- **Activités en matière de recherche et de développement**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Activités et résultats des filiales**

Sociétés	Chiffre d'affaires (en €)	Résultat net (en €)
CARTE ET SERVICES	13 545 259	363 431
AFONE SECURITE	5 357 863	242 872
AFONE FINANCEMENT	6 249 352	924 726
AFONE CALL	1 244 285	11 738
AFONE PAIEMENT	363	-219 553
PRIMUS TELECOMMUNICATIONS FRANCE	12 194 186	-112 149
SEXTANT	1 033 523	37 352

- **Progrès réalisés – difficultés rencontrées**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Perspectives d'avenir**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Description des principaux risques et incertitudes**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

- **Utilisation par la Société des instruments financiers**

L'utilisation d'instruments financiers par la Société n'a pas de conséquences significatives sur l'évaluation de son actif et de son passif.

- **Informations sur les délais de paiement**

En K€	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
Total des dettes fournisseurs	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10	31/12/11
	6 631	5 582	3 138	2 402	35	8	2 663	2 288

- **Prises de participation et de contrôle**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société AFONE a souscrit au capital initial de la société BRETAFONE, à hauteur de 50 %, pour 100 000 €, et à celui de la société AFONE PAIEMENT, à hauteur de 90 % pour 1 350 000 €.

En outre, la société AFONE a acquis auprès de sa filiale CARTE ET SERVICES la totalité de la participation que cette dernière détenait dans la société SEXTANT, soit 75 % de son capital et de ses droits de vote.

▪ **Conséquences sociales et environnementales de l'activité**

La gestion administrative ainsi que la prise en compte des spécificités locales restent le socle du développement des ressources humaines du Groupe mais l'essentiel des efforts se concentre vers l'accompagnement des managers et la gestion des mobilités fonctionnelles ou géographiques.

Les équipes RH, sous l'impulsion du directeur des Ressources Humaines Groupe, développent une approche concrète de la gestion des hommes où chaque collaborateur est impliqué, qui s'illustre par :

- L'organisation d'entretiens professionnels annuels d'évaluation, qui concernent tous les salariés du Groupe. Ces entretiens « manager-collaborateur », importante démarche de management, ont pour but d'améliorer la performance des salariés, de mettre en avant leurs potentiels et d'accompagner ainsi au mieux la gestion des ressources humaines du Groupe. Les objectifs de ces entretiens sont l'évaluation de l'année écoulée, la définition et la planification des objectifs futurs, le maintien et le renforcement des conditions de performance et le développement des compétences.
- La mise en œuvre de systèmes d'informations RH, permettant d'automatiser un certain nombre de tâches, notamment grâce à un accès direct pour les collaborateurs et les managers, à la gestion des plannings de présence, des congés... Des processus collaboratifs complémentaires sont déployés régulièrement.
- La mise en place d'une démarche active d'intégration et de formation, notamment pour le personnel employé dans l'encadrement commercial.

Ces outils et les démarches de développement de compétences sont destinés à trois pôles métiers regroupant les fonctions opérationnelles du Groupe :

- les fonctions commerciales (itinérants, sédentaires, grands comptes ...),
- les fonctions commerciales supports (développement, audit & qualité, marketing, achats, e-commerce, service clients et SAV, informatique décisionnelle ...),
- les fonctions supports administratives (commercial opérationnel, juridique, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, frais généraux, back office, logistique, informatique...).

Par ailleurs, AFONE s'est conformée depuis 2005 à certaines obligations de collecte des appareils usagers via son activité de distribution directe.

Les utilisateurs finaux sont invités à retourner au centre logistique du Groupe les matériels usagés. En fonction de l'état de ces matériels, ils sont soit recyclés, soit remis en état de fonctionnement optimal afin de servir au dépannage des clients.

Concernant l'obligation de reporter le coût de l'élimination des déchets sur les documents de vente et les factures, entrée en vigueur le 15 novembre 2006, AFONE a intégré au sein de son système informatique le barème correspondant.

2. LES RESULTATS

2.1 L'affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 3 766 809,56 euros de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice	3 766 809,56 euros
- Report à nouveau antérieur	8 481,20 euros

Affectation :

- Distribution à titre de dividende	3 616 537,80 euros	
- Report à nouveau du solde	158 752,96 euros	
Totaux	3 775 290,76 euros	3 775 290,76 euros

Ainsi, le dividende revenant à chaque action, serait de 0,58 €, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il est rappelé qu'il a déjà été versé un acompte de 1 808 268,90 € correspondant à un dividende par titre de 0,29 €. Il reste donc à verser aux actionnaires un solde de dividende de 1 808 268,90 € correspondant à un dividende par titre de 0,29 €.

2.2 Le paiement des dividendes

Ce dividende serait payable le 8 juin 2012 et le détachement du coupon interviendrait le 5 juin 2012.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

2.3 Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2010	0,40 €	-	-
31 décembre 2009	0,02 €	-	0,30 €
31 décembre 2008	-	-	-

2.4 Les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14.816 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

3. LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.1 L'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société au 31 mars 2011, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, de 15 %, du cinquième, du quart, de 30 %, du tiers, de la moitié, des deux tiers, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Seuils en capital	Seuils en droits de vote
Détenant plus de 5 %	Néant	Awys Concert familial DURAND-GASELIN
Détenant plus de 10 %	Fintech Awys Concert familial DURAND-GASELIN	Néant
Détenant plus de 15 %	Néant	Fintech
Détenant plus de 20 %	Néant	FL Finance
Détenant plus de 25 %	FL Finance	Néant
Détenant plus de 30 %	Néant	Néant
Détenant plus de 33,⅓ %	Concert familial FOURNIER	Concert familial FOURNIER
Détenant plus de 50 %	Concert FOURNIER DURAND-GASELIN	Concert FOURNIER DURAND-GASELIN
Détenant plus de 66,2/3 %	Néant	Néant
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

3.2 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessus et 3.3 à 3.5 ci-après.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Un pacte d'actionnaires signé le 5 mars 2010 entre M. Philip FOURNIER et M. Éric DURAND-GASELIN, constitutif d'une action de concert, a été porté à la connaissance de la société. Il prévoit un engagement de concertation avant les assemblées générales et une information préalable à tout projet de cession d'actions de la société par l'une ou l'autre des parties.
- Il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite "Loi Dutreil" du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (articles 9 et 10 des statuts de la société).
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 3.6 et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

3.3 Les actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée par la société n'en détient une quelconque quotité de capital.

3.4 Avis de détention et aliénation de participation croisée

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, aucun avis de détention ni d'aliénation de participation croisée n'a été délivré, ni reçu, par notre société.

3.5 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre de notre programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées :	93 064
Cours moyen des achats :	11,52 €
- Nombre d'actions vendues :	0
Cours moyen des ventes :	n/a €
- Montant total des frais de négociation :	749,98 €
- Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	114 267
Valeur évaluée au cours d'achat :	1 221 269,10 €
Valeur nominale :	0,10 €

Motifs des acquisitions	% du capital	Volume d'actions utilisées
Actionnariat salarié (attributions gratuites d'actions)	0,15 %	9 500
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0,00 %	0
Opérations de croissance externe	1,68 %	104 767
Annulation	0,00 %	0
Animation du cours	0,00 %	0

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

3.6 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues

Nous vous proposons de conférer au conseil d'administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 17 mai 2011.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
- De procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires,
- D'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 30,00 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 18 706 230 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

4. LES MANDATAIRES

4.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires, durant l'exercice écoulé, figure en annexe du présent rapport.

4.2 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration par la présente assemblée.

4.3 Fixation du montant global des jetons de présence à verser

Nous vous suggérons de fixer le montant global des jetons de présence à verser aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice en cours à quinze mille euros (15 000,00 €).

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, jusqu'à décision contraire.

4.4 Les rémunérations des mandataires

Tableau 1

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux fournis dans les tableaux suivants. Ces tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec leur mandat par (i) la société, (ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant mandataire social porte sur les sommes dues, par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
M. Philip FOURNIER	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	223	453
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	223	453
M. Éric DURAND-GASELIN	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	205	225
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	205	225

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Philip FOURNIER Président-Directeur général	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	217	217	227	227
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	220	220
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature (voiture)	6	6	6	6
TOTAL	223	223	453	453
Éric DURAND-GASELIN Directeur général délégué	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	205	205	225	225
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature (voiture)	0	0	0	0
TOTAL	205	205	225	225

Tableau 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

- néant -

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

- néant -

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

- néant -

Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

- néant -

Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

- néant -

Tableau 8 - Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions

- néant -

Tableau 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

- néant -

Tableau 10 - Cumul mandat social / contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence

- néant -

Nous vous précisons par ailleurs que Monsieur Vincent KEMMOUN, seul mandataire social non dirigeant de la société, n'a perçu aucune rémunération à quelque titre que ce soit, tant de la part de la société que de la part de sociétés contrôlées par la société.

5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXPERTISE ET SERVICES arrive à expiration.

Par ailleurs, le mandat de la société PROGESTION, commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration.

Nous vous proposons de renouveler la société EXPERTISE ET SERVICES, dont le signataire représentant la personne morale est Monsieur Philippe SENECHAL, dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire, et de renouveler la société PROGESTION dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous informons que les sociétés EXPERTISE ET SERVICES et PROGESTION n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

6. QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation, telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la société.

7. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

8. MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

Nous vous demandons de procéder à une modification de l'article 7 des statuts, en précisant que le droit de vote double sera désormais conféré aux actions ordinaires, dès lors que l'actionnaire en aura fait la demande auprès de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cette condition formelle supplémentaire, qui ne modifie pas la durée de deux ans au-delà de laquelle le droit de vote double continuera d'être conféré aux actions nominatives, permettra de simplifier le suivi de l'évolution des droits de vote attachés aux actions de la société.

* *
*

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le conseil d'administration

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE (Article L. 225-100 al. 7 C. com.)

Objet de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents ¹	Utilisations au cours de l'exercice 2011 et jusqu'au 21/03/2012 ¹	Montant résiduel ¹ au 21/03/2012
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	17/05/2011	16/07/2013	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	17/05/2011	16/07/2013	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	17/05/2011	16/07/2013	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	17/05/2011	16/07/2013	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	17/05/2011	16/07/2013	10 % du capital social par période de 12 mois	-	-	10 % du capital social par période de 12 mois
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	17/05/2011	16/07/2013	10 % du capital social			10 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	17/05/2011	16/07/2013	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	17/05/2011	16/07/2013	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social

¹ Préciser le nombre et la nature des valeurs mobilières, droits ou options émis ou attribués, et le montant de l'augmentation de capital en résultant immédiatement ou à terme.

IX – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A LA GOUVERNANCE ET AU CONTRÔLE INTERNE

Chers actionnaires,

L'article L. 225-37 du Code de commerce dispose que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion,

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux,
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ce rapport précise également, lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été et le lieu où ce code peut être consulté.

Enfin, le rapport indique les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et présente les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2012.

1. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par MiddleNext en décembre 2009 (ci-après le "Code de Référence").

Le Code de Référence est disponible sur le site de MiddleNext : www.middlenext.com.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Il est précisé qu'aucune disposition du Code de Référence n'est écartée par la société.

1.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs, tous de nationalité française :

- Monsieur Philip FOURNIER, président-directeur général, 55 ans, possédant directement et indirectement, dans le cadre d'un concert familial, 2 615 700 actions de la société ;
- Monsieur Éric DURAND-GASSELIN, administrateur et directeur général délégué, 47 ans, possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 673 513 actions de la société ;
- Monsieur Vincent KEMMOUN, administrateur, 46 ans, possédant 715 actions de la société.

▪ **Indépendance des membres du conseil**

Monsieur Vincent KEMMOUN est considéré, au regard des dispositions du Code de Référence, comme administrateur indépendant.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de Référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

▪ **Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil**

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres trois hommes et aucune femme.

La société est consciente de la nécessité d'augmenter progressivement, dans la mesure du possible, la représentation des femmes au sein du conseil, et s'emploiera dans les délais légaux à se mettre en conformité avec la législation à cet égard.

1.1.2 Le cumul des mandats

Le tableau ci-annexé indique précisément des dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, et mentionne pour chacun d'eux la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

1.1.3 Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux administrateurs de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer préalablement toutes informations et tous documents nécessaires.

Les projets de comptes annuels, de comptes consolidés et du rapport de gestion leur ont été communiqués préalablement à la réunion du Conseil d'administration du 21 mars 2012 arrêtant les comptes annuels.

Chaque fois qu'un administrateur en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires souhaités.

Les délégués du comité d'entreprise bénéficient, dans les mêmes délais, des mêmes informations que les administrateurs.

1.1.4 La tenue des réunions du conseil d'administration

Les convocations sont faites généralement par écrit, ou par courriel, au moins trois jours avant la date de la réunion, ou bien verbalement en cas de nécessité.

Durant l'exercice 2011, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois, au siège social. Par ailleurs, le conseil s'est réuni régulièrement de manière informelle durant l'année pour évoquer la stratégie et l'organisation de la société.

Sur cette période, au moins les deux tiers des administrateurs ont assisté aux réunions du conseil.

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil, dans les mêmes formes que les administrateurs. Ils n'ont toutefois assisté qu'au conseil d'administration arrêtant les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels, et y ont effectivement participé.

1.1.5 Évaluation des travaux du conseil

Le conseil procède régulièrement à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions. Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du conseil a été jugé satisfaisant.

1.2 Conseil se réunissant sous forme de comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 et notamment aux recommandations concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi qu'aux recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit.

Nonobstant la recommandation du rapport précité sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (§7.2) en ce sens, il n'a pas été jugé utile que le conseil comprenne au moins un administrateur indépendant et compétent en matière financière ou comptable, pour les raisons suivantes : Monsieur Vincent KEMMOUN, membre du conseil d'administration et considéré comme administrateur indépendant au sens du Code de Référence, sans toutefois disposer de compétences particulières en matière financière et comptable, dispose cependant d'une expérience professionnelle suffisamment pertinente pour remplir son rôle dans des conditions satisfaisantes.

Le Président exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. La Présidence de la réunion est alors confiée à Monsieur Vincent KEMMOUN, considéré comme administrateur indépendant.

Cependant à titre exceptionnel, le Président Directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets abordés, et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le comité est chargé d'assurer le suivi : a) du processus d'élaboration de l'information financière, b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, c) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration s'est réuni en formation de comité d'audit, en préambule du conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes annuels, le 21 mars 2012.

Les membres du comité ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

1.3 Limitation des pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué par le conseil d'administration

Conformément aux statuts de la société, le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations imposées par la loi.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, ni à ceux du directeur général délégué.

1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1.4.1 Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, notamment en se référant au Code de Référence.

▪ Rémunérations fixes et variables

La rémunération du président-directeur général et celle du directeur général délégué ne sont pas fixées en fonction des résultats dégagés par la société, mais résulte de leurs rôles de management de la société. Ils bénéficient donc à ce titre d'une rémunération fixe.

À titre exceptionnel, le président-directeur général a perçu au cours de l'exercice une prime exceptionnelle de 220 251,10 €, entérinée par le conseil d'administration du 27 mai 2011.

▪ Stocks options et attributions gratuites d'actions

Aucun mandataire social ne bénéficie de stock options ou d'attribution gratuite d'actions.

▪ Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

▪ Retraites

Aucun engagement de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

▪ Avantages en nature

Le président-directeur général bénéficie d'un avantage en nature consistant en la mise à sa disposition d'un véhicule de fonction.

1.4.2 Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale n'a pas fixé de jeton de présence pour l'exercice écoulé.

L'administrateur non mandataire social de la société ne perçoit ainsi aucune rémunération de la société.

1.5 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la société sont celles prévues par l'article 18 des statuts ainsi que celles prévues par la loi.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce, (ii) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

1.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code du commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion et dans les statuts de la société. Il est toutefois précisé ici qu'il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, un droit de vote double étant accordé aux actionnaires inscrits au nominatif du capital social de la société depuis plus de deux ans.

2. PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFONE (ci-après le "**Groupe**") est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Étant implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comptant dix entités juridiques différentes, le Groupe a organisé son système de contrôle interne au travers :

- de modes d'organisation spécifiques,
- de politiques et de procédures.

En ce qui concerne le contrôle interne financier, les fonctions Comptabilité et Contrôle de gestion jouent un rôle particulièrement important dans le dispositif. Le contrôle interne d'AFONE s'appuie sur un ensemble de valeurs et principes d'action et de comportement.

2.1 Valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe

La Direction Générale d'AFONE rappelle régulièrement aux managers du Groupe les valeurs de celui-ci et explicite les principes d'action à mener à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement.

Il rappelle également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque se doit de respecter, et notamment à l'égard des clients dans un document intitulé : « Une piste pour améliorer votre relation client ».

Une sensibilisation aux principes d'action et aux principes de comportement individuel est périodiquement relayée par l'ensemble de la ligne managériale auprès des équipes.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un rappel régulier destiné à mobiliser l'attention des collaborateurs et des administrateurs du Groupe sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les "initiés permanents").

2.2 Principales fonctions impliquées dans le pilotage du dispositif de contrôle interne

2.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration assure le contrôle du fonctionnement général de la Société. Il approuve l'organisation ainsi que le dispositif de contrôle interne.

2.2.2 Les acteurs exécutifs

Les acteurs ayant un pouvoir de contrôle au sein de la société sont l'audit interne spécialisé dans les process automatisés, la direction financière, et la direction générale (président directeur général et directeur général délégué).

▪ Audit interne spécialisé dans les process automatisés

Par l'intermédiaire de ses missions d'audit, l'audit interne a pour vocation d'aider le Groupe à assurer et maintenir un niveau de procédures adaptées à sa dimension. Un focus particulier est porté sur l'ensemble de processus à caractère automatisé.

En 2011, Les missions de l'audit interne ont porté principalement, à la demande de la Direction du Groupe, sur le nouveau système d'information mis en production en juin 2010 ainsi que sur l'analyse du fonctionnement général de la société Primus Télécommunications France.

Dans ce cadre, l'audit interne est intervenu en soutien aux Directions opérationnelles du Groupe dans leur démarche propre d'identification de leurs risques et dans la rédaction de recommandations d'améliorations.

▪ Fraude et Revenu Assurance

La Direction Fraude et Revenu Assurance Groupe définit et conduit la démarche en matière de détection et prévention de la fraude ainsi que de protection du chiffre d'affaires. Elle met en oeuvre cette démarche au sein du Groupe en travaillant étroitement avec les équipes des entités opérationnelles et les équipes centrales de manière à s'assurer de l'efficacité des travaux.

Au cours de l'exercice, les efforts ont porté principalement sur l'activité Mobile.

Afone met en place des contrôles préventifs pour réduire la probabilité de survenance des fraudes susceptibles de constituer un risque majeur. La prévention ne pouvant être efficace à 100%, le Groupe met également en place des contrôles conçus pour détecter les cas de fraude.

Les suspicions de fraude identifiées lors de ces contrôles font l'objet d'une enquête et sont traitées dans le respect des lois et réglementations en vigueur, en cohérence avec les principes d'éthique applicables aux activités du Groupe.

▪ **Direction Financière**

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière du Groupe assume principalement les missions suivantes :

- produire les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux d'Afone S.A. et de ses filiales dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe ;
- piloter le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel, et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe ;
- produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'Administration ;
- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- identifier et réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

Les différentes fonctions exercées par la direction financière sont séparées entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

La direction financière assure le contrôle et le suivi des activités de trésorerie par l'établissement mensuel de tableaux de flux de trésorerie. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées pour le Groupe par la direction du financement trésorerie.

▪ **Direction Générale**

La Direction Générale définit, conjointement avec la Direction Financière, l'organisation générale du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et assure sa mise en œuvre.

Pour ce faire, la Direction Générale fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier des ces dernières par le biais de réunions et/ou compte-rendus hebdomadaires.

La Direction Générale assure également tous les contrôles nécessaires à la bonne conduite des affaires du Groupe et notamment :

- Le contrôle des transactions qui est centralisé au niveau des deux membres de la direction générale.
- La signature de tous les ordres de paiements quels qu'ils soient. La direction financière n'a pas ce pouvoir.

2.3 Dispositifs de contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation décrite ci-dessous.

La direction générale, les directions opérationnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Le contrôle interne de la société est construit sur la base d'une stricte séparation des fonctions d'engagement de comptabilisation et de décaissement.

Les procédures de contrôle interne financier s'appuient sur un ensemble de procédures spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (voir section ci-dessous).

2.4 Procédures spécifiques de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- la Direction Financière du Groupe (voir ci-dessus) ;
- le reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe.
- le suivi et le contrôle de l'ensemble des métiers comptables et financiers au sein du siège social de la société mère.

2.4.1 Le reporting comptable et de gestion unifié

Toutes les directions du Groupe s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe, qui comporte trois composantes fondamentales :

- le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques ;
- le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe ;
- le processus de reporting de gestion.

▪ Le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques

Le processus budgétaire du Groupe insiste sur la nécessité d'une mise à jour régulière des prévisions internes et sur l'engagement du management. Il est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le budget doit refléter l'ambition du Groupe à chaque niveau de l'organisation. Il se compose d'une ambition annuelle et de prévisions mises à jour en juin, incluant l'ambition actualisée du second semestre.

Le dossier budgétaire est composé :

- des liasses alimentées des données commerciales ;
- des investissements détaillés par projet ;
- d'une analyse des risques et des opportunités.

Dans le cadre du processus budgétaire, des indicateurs de mesure de la performance sont établis par le Contrôle de Gestion et font l'objet d'une analyse. Le budget et les prévisions mises à jour sont mensualisés pour servir de référence au reporting mensuel du Groupe.

▪ Le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe

La comptabilité pour l'ensemble des entités du Groupe est centralisée au sein d'un service basé au siège social de la société. Le contrôle de gestion est également centralisé au siège social.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes de la Société et établit mensuellement les déclarations fiscales et sociales qui lui incombent.

Une prévision budgétaire est réalisée à la fin de l'exercice précédent au titre de l'exercice 2010 et révisé une fois (Quarterly Business Review ou QBR) durant l'année afin d'être réajusté en fonction des événements commerciaux et/ou sociaux impactant le Groupe.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS. Les informations relatives à la consolidation des comptes du Groupe sont élaborées par la direction financière en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable.

La fonction financière contribue à l'élaboration de l'information financière qui est diffusée au conseil d'administration de la société, aux actionnaires et au public. Les éléments d'information financière destinés à être publiés sont transmis pour validation à la direction générale de la société avant diffusion.

D'autre part, les informations juridiques destinées aux actionnaires et au public sont élaborées en collaboration avec le cabinet d'avocats de la société.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent :

- à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ;
- pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés ;
- dans le cadre de mission de la revue des procédures du contrôle interne.

Ils apportent ainsi une référence d'audit qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Générale.

▪ **Le processus de reporting de gestion**

Le processus de reporting est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Ce principe de fonctionnement, établi entre les fonctions contrôle de gestion et comptabilité, se décline à l'ensemble des entités du Groupe et à chaque niveau de l'organisation (unité d'affaires, division et Groupe).

La définition des contenus et supports du reporting Groupe qui permettent de suivre la réalisation des objectifs du Groupe, est établie sur une base régulière et homogène. Les données financières du reporting sont principalement issues des outils du Groupe et les formats du reporting sont standardisés.

Les reportings sont validés par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe.

Ce reporting permet le suivi des indicateurs de gestion et de performance du Groupe, et s'articule autour :

- d'un reporting hebdomadaire qui a pour vocation de fournir à la Direction Générale les indicateurs opérationnels clés pour le Groupe et les faits majeurs de la semaine ;
- des reportings mensuels détaillés par segment et ligne de métier ; ils incluent des indicateurs financiers et opérationnels.

2.4.2 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables ;

- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation et de reporting commun au Groupe.

La Direction comptable Groupe a pour mission de définir et de diffuser les politiques comptables du Groupe afin de permettre la production des comptes consolidés sous référentiel IFRS.

2.5 Évolution du dispositif de contrôle interne

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Aussi, le Groupe entend-il faire évoluer son environnement de contrôle en fonction de l'évolution de son activité, de son environnement et de sa taille.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'amélioration sont ouvertes pour les années à venir :

- Le contrôle financier : le développement du Groupe le conduit à porter une attention très particulière au suivi financier de ses opérations. Son process se consolidera par la poursuite de la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision.
- Au-delà, la mise en place d'une cartographie des risques, la formalisation des procédures existantes et à venir au travers d'une « bible des procédures », ainsi que leur diffusion accrue, notamment au sein des filiales, devraient permettre de sensibiliser l'environnement humain du Groupe à cet objectif de suivi et de contrôle interne.

2.6 Procédure de gestion des risques

Notre Société a mis en place un dispositif d'évaluation des risques cohérent.

Un processus d'identification et d'analyse des risques, lequel inclut leur évaluation et leur couverture éventuelle, est en place au travers des contrôles réalisés par la Direction.

Le président du conseil,

Philip FOURNIER

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2011

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*		
					Société	Forme	Fonctions ⁱ
Philip FOURNIER	Administrateur Président du Conseil Directeur général	17/05/2010	AG 2013	-	2R MUSIC	SARL	G
					AFONE CALL	SAS	PDT
					AFONE FINANCEMENT	SAS	PDT
					AFONE PAIEMENT	SA	PCS
					AFONE SECURITE	SAS	PDT
					AFONE SERVICES	EURL	G
					AMIMO	SARL	G
					ANJOU VINI	EURL	G
					ATLANTIQUE	SARL	G
					CARTE ET SERVICES	SAS	PDT
					CHARLES DUBOIS 171 (en liquidation)	SC	L
					CHÂTEAU DE CHAMBOUREAU	SCEA	G
					DOMAINE JO PITHON	SCEA	G
					FAMILIS	SC	G
					FINTECH	SAS	PDT
					FL FINANCE	SA	PCA
					FREMAP	SARL	G
					IMOBORDO	SC	G
					LE PRIEURE DE BEAUMONT	SC	G
					LINCOLN	SC	G
					PEPS	SC	G
PLA CONSTRUCTION	SARL	G					
SCI DU CHAI DU DOMAINE FL	SC	G					
TOUR SAINT SERGE	SC	G					
TUDY	SC	G					
Eric DURAND GASSELIN	Administrateur Directeur général délégué	17/05/2010	AG 2013	Directeur des opérations (fonctions salariées)	AFONE CALL	SAS	DG
					AFONE FINANCEMENT	SAS	DG
					AFONE PAIEMENT	SA	PDIR

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*		
					Société	Forme	Fonctions ⁱ
					AFONE SECURITE	SAS	DG
					AFONE SERVICES	EURL	G
					CARTE ET SERVICES	SAS	DG
					FREMAP	SARL	G
					IMOBORDO	SC	G
					LINCOLN	SC	G
					TOUR SAINT SERGE	SC	G
Vincent KEMMOUN	Administrateur	17/05/2010	AG 2013	-	KPARTICULIER	SARL	G
					RCO CONSEIL	SARL	G

ⁱ Légende :

PDT	Président
PCS	Président du conseil de surveillance
PDIR	Président du directoire
PCA	Président du conseil d'administration
DG	Directeur général
G	Gérant
L	Liquidateur

X – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS
*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS
*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235
DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS
*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris*

1

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS
*Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes d'Angers*

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 623 541 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS
RCS ANGERS 411 068 737

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la S.A. AFONE pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société AFONE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1- INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion de risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

2- AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à PARIS et ANGERS, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

P. SENECHAL

BECOUZE

S. BERTRAND

XI – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	BECOUBE				EXPERTISES & SERVICES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
<input checked="" type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
♦ Emetteur	106 667	110 143	48,1%	47,8%	58 463	52 269	65,8%	66,6%
♦ Filiales intégrées globalement	102 331	91 350	46,2%	39,7%	30 410	26 250	34,2%	33,4%
<input checked="" type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
♦ Emetteur	12 691	28 875	5,7%	12,5%	0		0,0%	0,0%
♦ Filiales intégrées globalement								
Sous-total	221 689	230 368	100,0%	100,0%	88 873	78 519	100,0%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input checked="" type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input checked="" type="checkbox"/> Autres								
Sous-total	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	221 689	230 368	100,0%	100,0%	88 873	78 519	100,0%	100,0%

XII – DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Conformément aux dispositions de l’article 241-2 du règlement général de l’AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l’autorisation de l’assemblée générale du 1^{er} juin 2012. L’avis préalable a été publié au BALO du 25 avril 2012.

1. Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 12 avril 2011 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 114.267 actions, représentant 1,83 % du capital de la société.

2. Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Opérations de croissance externe : 104 767
- Couverture d’options d’achat d’actions ou autre système d’actionnariat des salariés : 9.500
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l’attribution d’actions : néant
- Annulation : néant
- Animation du cours par l’intermédiaire d’un contrat de liquidité AMAFI : néant

3. Nouveau programme de rachat d’actions

- Autorisation du programme : assemblée générale du 1^{er} juin 2012
- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 623 541 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s’apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d’augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d’actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d’actions achetées, déduction faite du nombre d’actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l’objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d’actions déjà détenues s’élevant à 114.767 (soit 1,83 % du capital), le nombre maximum d’actions pouvant être achetées sera de 502.274 actions (soit 8,17 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- Prix maximum d’achat : 30,00 €
- Montant maximal du programme : 18 142 140 €

- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Objectifs :
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
 - Procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires,
 - Assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.
- Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2012, soit jusqu'au 30 novembre 2013.

Cette publication est disponible sur le site de la société (www.afone.com).

Pour toute information : Frédéric RICHARD, tél. 02 72 73 54 17, investisseur@afone.com.

XIII – DOCUMENT D’INFORMATION ANNUEL

En application de l’article 222-7 du Règlement général de l’AMF et de l’article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier, Afone a établi une liste mentionnant les informations rendues publiques par Afone S.A. au cours des douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d’instruments financiers, d’émetteurs d’instruments financiers et de marchés d’instruments financiers.

XIII.1 – Document de référence

Disponible sur le site de l’AMF www.amf-france.org et sur le site de la société www.afone.com.

Document de référence 2010 – dépôt 16/05/2011 – n° D.11-0482.

XIII.2 – Programmes d’émission et notes d’opération :

Disponibles sur le site de l’AMF www.amf-france.org et visés par l’Autorité des marchés financiers.

Néant

XIII.3 – Communiqués de presse :

Disponibles sur le site de la société www.afone.com.

Date	Titre
20/01/2011	Chiffre d’affaires annuel 2010
10/02/2011	Afone obtient l’agrément du GIE CB pour son application développée sur la plateforme Verifone
24/03/2011	Résultats annuels 2010
22/04/2011	Chiffre d’affaires 1 ^{er} trimestre 2011
29/04/2011	AfoneMobile lance un nouveau forfait BTP PRO
21/07/2011	Chiffre d’affaires 1 ^{er} semestre 2011
25/08/2011	AfoneMobile lance un nouveau forfait illimité voix et sms
31/08/2011	AfoneMobile partenaire d’Ingenico Prepaid Services pour la distribution de cartes prépayées
05/09/2011	Afone lance AfonePilot Pro, service de monétique centralisée
22/09/2011	Résultats 1 ^{er} semestre 2011
21/10/2011	Chiffre d’affaires 3 ^{ème} trimestre 2011
18/11/2011	Acompte sur dividendes
02/12/2011	AfoneMobile – baisse des tarifs

XIII.4 – Offre publique :

Disponibles sur le site de l’AMF www.amf-france.org.

Néant.

XIII.5 – Franchissements de seuil :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Néant.

XIII.6 – Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Les déclarations des transactions sur actions propres est mis en ligne sur le site internet de la société Afone. Au cours de l'exercice 2011, 5 déclarations ont été établies aux dates suivantes :

- 29 juillet 2011 : rachat de 30.317 titres
- 10 août 2011 : rachat de 1.132 titres
- 30 septembre 2011 : rachat de 19.565 titres
- 22 novembre 2011 : rachat de 41.550 titres
- 2 décembre 2011 : rachat de 500 titres

XIII.7 – Pactes-conventions entre actionnaires :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Néant.

XIII.8 – Déclarations des dirigeants :

Disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Néant.

XIII.9 – Publications au BALO :

Disponibles sur le site du BALO www.journal-officiel.gouv.fr/balo.

Catégorie	N° d'affaire	Paru le :
Convocation - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts	1101664	29/04/2011
Avis préalable de Convocation - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts	1101269	13/04/2011

XIII.10 – Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce :

Disponibles sur www.infogreffe.com

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Angers.

XIII.11 – Autres documents :

Disponibles sur le site de la société www.afone.com.

Date	Information
29/04/2011	Rapport financier annuel 2010
04/10/2011	Rapport financier du 1 ^{er} semestre 2011

